

La flûte

VOLUME 68, N° 2, Septembre 2012 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLIÈRES DE MONTRÉAL

Compressions budgétaires?

La qualité des services encore menacée ?



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

Le Noël

Le dimanche 2 décembre 2012

au Collège Notre-Dame
3791, Queen-Mary, Montréal
(face à l'oratoire Saint-Joseph)

de nos enfants!

*N'oubliez pas
de retourner votre formulaire*

Un formulaire a déjà été envoyé à chaque famille ayant participé l'an passé. Toutefois, vous devez vérifier les informations inscrites sur le formulaire, apporter les correctifs s'il y a lieu, et indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi.

L'inscription se fait sous le principe du premier arrivé premier servi. Les délégués ont reçu, lors de la statutaire du mois de septembre, un formulaire pour les membres qui n'étaient pas présents l'an passé et qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois! Vous recevrez votre confirmation par courrier vers la fin novembre.

« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie
Pascal Poirier

Vice-présidente
aux Relations de travail
Lyne Trudeau

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres
Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications
Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Révision
Danielle Lanthier, Chantal Hénault,
Claudette Lalonde

Conception graphique
Quatre-Quarts

Imprimerie
Imprimerie R. M. Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois
par année par la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans cette revue est
strictement interdite sans l'autorisation expresse de la
Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Compressions ?

Nous savons à quel point les compressions imposées au budget du SPVM en 2009 et 2010 avaient eu un effet désastreux sur la qualité des services. Pourtant, de plus en plus de signaux portent à croire que la Ville pourrait être tentée de récidiver. Alors qu'on vient de passer des années à déplorer la collusion et la corruption, couper dans la police aurait-il du bon sens ?

La rédaction

- 2 Les actualités
- 6 Paroles de président : **Les services encore menacés ?**
- 9 Prévention et relations avec les membres :
Il faut faire notre chance
- 10 Recherche et communications :
**L'Association canadienne des policiers :
un allié fiable**
- 12 Services aux membres : **Vos assurances...**
- 14 Chronique juridique :
Le droit à l'assistance judiciaire
- 19 SST : **Un « petit nouveau » revu et corrigé**
- 20 Symphonie vocale
- 24 Au musée de la police
- 30 Vie spirituelle
- 33 Nouvelles de l'APPRM



Élection complémentaire au conseil de direction

Le 20 août dernier, messieurs **André Gendron** et **Pascal Poirier** ont été élus au conseil de direction. André Gendron siégeait déjà au conseil de direction à titre de vice-président au Secrétariat et à la trésorerie. Il a démissionné de ce poste afin de pouvoir se présenter à celui de vice-président exécutif, auquel il a été élu avec 64,5 % des voix. Quant à Pascal Poirier, qui occupait le poste de directeur des relations de travail, il a été élu au poste de vice-président au Secrétariat et à la trésorerie avec 65,8 % des voix exprimées. Le taux de participation à l'élection a été de 52,3 %.

Cette élection complémentaire a été rendue nécessaire par le départ à la retraite de monsieur **Pierre-David Tremblay**, qui occupait le poste de vice-président exécutif depuis le mois de juin 1999. Il avait auparavant été l' élu responsable des relations avec les membres. Pierre-David a servi les policiers et les policières de Montréal avec beaucoup de passion et de professionnalisme pendant toutes ces années ! Homme de cœur et d'action, son style unique a su donner des résultats et nous tenons à lui lever notre chapeau. Bonne retraite Pierre-David !



Pascal Poirier, élu vice-président
au Secrétariat et à la trésorerie



André Gendron,
élu vice-président exécutif



Pierre-David Tremblay,
ex vice-président exécutif

Collecte de sang du 1^{er} novembre prochain

Ceux et celles qui veulent s'y inscrire peuvent communiquer à compter du 26 octobre avec HÉMA-QUÉBEC au 514 832-5000, poste 525.

Omnium de golf de la Fraternité

Le 24 août dernier, plus de 400 golfeurs ont envahi les terrains du Lachute et du Victorien dans le but de s'amuser et de financer le Fonds humanitaire de la Fraternité qui, faut-il le rappeler, distribue chaque année plus de 100 000 \$ à des organismes de bienfaisance. C'est près de 450 personnes qui ont participé à un souper au cours duquel un grand nombre de prix ont été tirés au sort parmi les convives. C'est en partie grâce à nos commanditaires que cet évènement a été un si grand succès. Parmi ces importants partenaires, l'on retrouvait la **Caisse Desjardins des policiers et policières, Air Canada, Efficom, Bourgeois Marsolais et associés, comptables agréés, Beaucage Mercedem assurances, monsieur Gary Wechsler**, membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général juif de Montréal, **Robert Labelle des Importations Activin** et **Olivier Delcol**, président de **Daniel Choquette traiteur**.



Dans l'ordre habituel, monsieur **Denis Coderre**, député du comté de Bourassa (Parti Libéral du Canada) à la Chambre des communes, monsieur **Thomas Mulcair**, député du comté d'Outremont et chef du Nouveau Parti démocratique et de l'Opposition à la Chambre des communes, monsieur **Yves Francoeur**, président de la Fraternité, et monsieur **Pierre Brochet** directeur-adjoint du SPVM, responsable de la direction des opérations.



Dans l'ordre habituel, les membres présents du conseil de la Fraternité tenant le chèque remis au Fonds humanitaire de la Fraternité : **Mario Lanoie**, vice-président à Recherche et aux communications, **Yves Gendron**, vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres, **Yves Francoeur**, président, **André Gendron**, vice-président exécutif et **Pascal Poirier**, vice président au Secrétariat et à la trésorerie.



Le comité organisateur du golf, dans l'ordre habituel : messieurs **Alain Bernier, Jean-François Potvin, Pierre Juteau, Michel Caza, Danny Lagarde** et **Louis Gignac**.



Fête champêtre: du plaisir et des rebondissements!

Michel Caza et son comité des activités sociales sont des magiciens! Encore cette année, ils ont réussi à faire de la Fête champêtre un franc succès. Plus de deux mille personnes y sont venues, dont environ mille enfants! Un merci tout particulier aux bénévoles et à la Caisse Desjardins des policiers et policières, partenaire officiel de cet évènement.



Le Noël de nos enfants

Le Noël de nos enfants aura lieu le 2 décembre prochain au Collège Notre-Dame. Un formulaire a déjà été envoyé aux familles ayant participé l'an passé. Nous vous demandons de vérifier les informations inscrites sur le formulaire, d'apporter les correctifs s'il y a lieu et d'indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi. **DANS TOUS LES CAS, IL FAUT RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ POUR PROCÉDER À L'INSCRIPTION!** L'inscription se fait sous le principe du *premier arrivé premier servi*. Les délégués ont reçu un formulaire pour les membres qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois! Vous recevrez votre confirmation vers la fin novembre.

Le Club de chasse et pêche

des policiers et policières de Montréal

Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau!

Pour vos activités de pêche, de chasse et de plein air nous aimerions vous accueillir!

Nous remercions tous nos membres,
les gagnants de l'ABR et nos invités
de l'année 2012 !



Pour réserver,
téléphonez du lundi au
vendredi entre 8 h et 17 h
au 1-819-523-7566
et laissez un message.
Nous communiquerons
avec vous !





Les services encore

Au courant des dernières années, l'administration municipale n'a pas manqué une occasion de nous démontrer qu'elle gérait Montréal de façon erratique. Encore récemment, on tentait de nous mettre sur le dos les problèmes budgétaires de la Ville. Cela prend une forte dose de front lorsque l'on a soi-même admis que – pendant des années – le coût des contrats avait été gonflé de 25 à 33%. Premier réflexe : s'attaquer au fonds de pension des policiers... et bientôt au budget du SPVM ? Couper dans la police parce que la collusion a coûté trop cher ?

Les leçons de responsabilité financière de cette administration n'ont aucune crédibilité, surtout depuis l'arrestation de l'ancien président du comité exécutif, Frank Zampino, pour n'en nommer qu'un, ceci étant dit avec égards pour la présomption d'innocence. Sans compter les cinq (5) enquêtes toujours en cours et les possibles révélations de la commission Charbonneau, dont on ne sait encore rien. Quant aux scandales ayant coûté une fortune aux contribuables, tels que celui des compteurs d'eau, ils nous permettent de prendre la mesure d'une certaine dilapidation des fonds publics. Taper sur la police quand on prétend vouloir mater la mafia est une approche pour le moins étrange. Surtout lorsque l'on sait très bien que le fonds de pension des policiers et policières n'est pas la cause des problèmes financiers de Montréal. Rappelons qu'il a permis de donner aux contribuables montréalais des congés de cotisations totalisant 500 millions de dollars entre 1997 et 2007. Si les moins bons rendements actuels sont problématiques, c'est que la Ville a décidé de cesser de cotiser lorsque la caisse était excédentaire. Évidemment, sur une longue période, les rendements montent et baissent. Si l'on cesse de cotiser lorsque les rendements sont bons, il est certains qu'il y aura un manque à gagner si les temps deviennent moins bons, les réserves étant devenues insuffisantes. Est-ce vraiment une surprise ?

Rappelons également que c'est à la demande de la Ville que la dernière convention collective a été réglée en tenant compte de la *rémunération globale*, qui comprend le salaire et les avantages du fonds de pension. La Ville nous demande aujourd'hui de séparer les deux. Maintenant que ça l'arrange, elle ne veut traiter que du fonds de pension et nous demande des concessions équivalentes à une moyenne de cent (100) dollars par semaine pour chacun et chacune des policiers et des policières. Évidemment, nous n'avons d'autre choix que de rejeter énergiquement cette offre qui équivaut à nous demander de déchirer les clauses monétaires de la convention collective et de voir nos conditions globales régresser brutalement.

Des coupes dans les services ?

On a également des raisons de croire que l'Hôtel de Ville se préparerait à comprimer le budget du SPVM. Rappelons que la dernière fois que cette approche sans vision a été retenue, le financement du SPVM a été planifié avec un niveau de commercialisation irréaliste ayant mené à la vente de services faisant partie de la mission de base de la police, et même à faire payer pour la protection contre le crime (comme à la Place Dupuis). Les effectifs avaient été diminués et les cas d'horreur relevés par les médias émergeaient sur une base récurrente, notamment en ce qui a trait



menacés ?

aux temps de réponse trop longs. Généralement, on estime que les mêmes moyens et les mêmes gestes produisent les mêmes résultats. Nous espérons donc que les élus se rappelleront cette période pénible et éviteront de la reproduire.

Les nouveaux horaires dans la mire

Les nouveaux horaires ont notamment permis d'augmenter les effectifs grâce au chevauchement des policiers de soir et de nuit pendant la période la plus occupée de la journée. On favorise ainsi une réponse aux appels plus rapide et tout le monde y trouve son compte : nos membres œuvrent dans un cadre plus favorable à la conciliation travail-famille et les citoyens et citoyennes reçoivent un meilleur service, notamment parce que les relèves de nuit connaissent

mieux leurs secteurs et leurs clientèles et procèdent à plus d'arrestations. Pour une fois, espérons que les services aux citoyens passeront devant les considérations budgétaires et seront l'élément déterminant pour la suite des choses. Il va de soi que nous serions extrêmement déçus qu'un système qui fonctionne bien et qui améliore les services à la population soit aboli pour une pure question de gestion à courte vue. C'est ce qui s'appellerait un *retour en arrière*.

Que ce soit parce que les services à la population sont menacés ou parce que la Ville renie indirectement sa signature, nous avons pris le parti d'être vigilants et actifs. Avons-nous le choix? 🍷

Bonne retraite Pierre-David !

Je tiens à souhaiter la meilleure des retraites à P.-D. Tremblay, ex vice-président exécutif qui a récemment pris sa retraite après avoir intensément et loyalement servi les membres de la Fraternité pendant de nombreuses années. Il a quitté avec le sentiment du devoir accompli et c'est effectivement une organisation en santé qu'il laisse derrière lui. Merci P.-D. !

Je profite de l'occasion pour souligner le fait que M^{es} Laurent Roy et Gaston Nadeau, de chez *Trudel Nadeau avocats*, ont été reconnus *avocats de l'année* par leurs pairs dans le cadre d'une enquête menée par l'organisme *Best Lawyers in Canada*, respectivement dans les domaines suivants : *droit du travail et de l'emploi* et *droit des accidents du travail*. Je tiens également à souligner que M^{es} Laurent Roy, Gaston Nadeau, Richard Bertrand et Clément Groleau font tous partie de la liste des *Best Lawyers* depuis la première parution de cette compilation, en 2006, alors que M^e Pierre Dupras y figure depuis 2008 et que M^e Christiane Morrissette y apparaît depuis 2012. Ils œuvrent tous au sein de *Trudel Nadeau avocats*, bureau avec lequel la Fraternité bénéficie d'une **entente de partenariat**. M^e Roy œuvre d'ailleurs dans les locaux de la Fraternité à titre d'avocat dédié et y assure l'encadrement de notre équipe de juristes ! Bravo à ces éminents professionnels !



C'est un honneur de continuer à vous servir !

Quand je me suis présenté au poste de vice-président au Secrétariat et à la trésorerie, il y a deux ans, mon désir de servir les membres et de m'engager dans cette grande organisation qu'est la Fraternité était très affirmé. Lorsque le poste de vice-président exécutif s'est ouvert à cause de la démission de Pierre-David Tremblay, j'y

ai vu une nouvelle occasion de participer, un peu différemment, mais avec tout autant de cœur et d'intensité, à la défense des membres. La démocratie syndicale est une chose importante, exigeante et passionnante. D'ailleurs, le taux de participation de plus de 50% à ces élections complémentaires témoigne de votre intérêt et de

l'attention que vous portez à votre Fraternité. Je tiens à sincèrement vous remercier de m'avoir donné le mandat clair de continuer à vous servir, cette fois au poste de vice-président exécutif. Soyez assurés que j'y mettrai toute l'énergie nécessaire et que je continuerai à servir vos intérêts le mieux possible! 🍷

Des nouvelles du comité sur les horaires

Comme vous le savez, rendre opérationnel le projet pilote sur les horaires aura constitué une tâche relativement complexe. En ce qui a trait à la phase 1, compte tenu qu'elle ne regroupait que des PDQ fonctionnant selon les paramètres propres à la gendarmerie, le défi était moins lourd, quoique tout de même de taille. Quant à la phase 2, comme elle touchait des unités comportant une grande diversité de modes opérationnels, la mettre en œuvre a demandé des efforts encore plus grands.

Quoi qu'il en soit, à quelques exceptions près, nous avons réussi à faire commencer la phase 2 le 26 août. Quant à la Section des enquêtes multidisciplinaires et coordination jeunesse (SEM CJ), les Groupes d'intervention et la Section de l'identification judiciaire, les travaux se poursuivent toujours.

Au moment où vous lirez ces lignes, le comité paritaire avec l'employeur aura commencé à faire le suivi des phases 1 et 2 pour l'évaluation des impacts du projet pilote.

ANDRÉ GENDRON, VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF AVEC LA COLLABORATION
DE PASCAL POIRIER, VICE-PRÉSIDENT AU SECRÉTARIAT ET À LA TRÉSORERIE
ET D'ÉRIK LACHAPPELLE, AGENT DE RELATIONS DE TRAVAIL



Il faut *faire* notre chance

Entre 1874 et 2002, 71 policiers – dont deux policières – ont perdu la vie en servant la population au sein de nos rangs. Parmi ceux-ci, 65 étaient dans la gendarmerie alors que 6 œuvraient au sein des unités d’enquête. Au plan statistique, il s’agit d’une moyenne d’un décès à tous les deux ans, ce qui est énorme. La majorité (52 %) a été victime de meurtre. La route (policiers en auto, en moto ou à pied) est quant à elle responsable de 37 % des décès. Le pourcentage restant (11 %) consiste en des noyades, des électrocutions et une chute à cheval. Avec le quart de population et le tiers de la criminalité du Québec, si nous ne comptons aucun policier ou une policière décédé en service depuis dix ans, c’est presque un miracle...

Le 28 février dernier, il y a eu 10 ans que notre collègue Benoît l’Écuyer tombait sous les balles de son meurtrier. Si je vous ramène à cet événement douloureux, c’est pour rappeler à quel point la réalité du danger entourant le travail de policier est toujours à nos portes. Dix ans sans perte de vie à la police de Montréal, c’est presque du jamais vu. Je dis *presque* parce que le seul autre intervalle de plus de dix ans sans perte de vie de policiers montréalais était entre 1874 et 1885. D’emblée, on s’entendra aisément pour affirmer que la réalité urbaine de la fin du 19^e siècle était très différente de ce qu’on vit maintenant, au 21^e siècle, notamment en termes de prolifération des armes à feu, de gangs de rue, de stupéfiants et de bien d’autres choses encore.

Alors comment expliquer notre bilan des dix dernières années? Plusieurs éléments entrent en ligne de compte. La formation est un élément important, de même que les uniformes et les équipe-

ments que nous utilisons. De plus, nos véhicules sont de plus en plus performants sur le plan de la sécurité (freins ABS sur les autos et les motos, sac gonflables, dispositifs électroniques pour contrer le dérapage, etc.). La médecine d’urgence a également fait des pas de géant au cours des trente dernières années. On doit toutefois se poser une question : est-ce qu’un si grand nombre d’années sans perdre l’un ou l’une des nôtres nous rend moins prudents face au danger? Sans affirmer que c’est le cas, je crois qu’on peut prétendre que nous sommes moins conscients par le choc que représente la perte récente d’un collègue. Depuis 2002, plus de 1 400 policiers et policières ont été embauchés au SPVM et ceux qui sont de ce nombre n’ont jamais eu à vivre la perte d’un policier en devoir portant le même uniforme.

J’avoue que depuis que je suis en poste à la Prévention et aux relations avec les membres, je constate plusieurs « OUF! »

issus de situations où des policiers ou policières l’ont échappé belle. Comme le danger nous guette, les techniques de travail qui sont enseignées à l’ENPQ et à la section Formation doivent être appliquées. De plus, les équipements fournis et les unités spécialisées doivent être utilisés selon les normes établies car il faut éviter que nous en soyons rendus à nous dire que « ça ne nous arrivera pas » parce qu’il y a relativement longtemps que ce n’est pas arrivé.

Les statistiques sont là pour nous ramener à la réalité. Le travail de policier est dangereux et si dix années sans perte de vie relève du miracle, au-delà des divinités, c’est votre professionnalisme au quotidien qui vous tient en vie. Chaque policier doit garder en tête que notre travail représente un risque et que nous faisons – du moins en partie – notre chance. 🍀



L'Association canadienne un allié fiable

L'Association canadienne des policiers (ACP) regroupe des associations de policiers et policières dont le nombre de membres à travers le Canada atteint les 41 000 policiers et policières venant de 160 services policiers d'un bout à l'autre du Canada. En sont membres des associations de services policiers municipaux et provinciaux, la GRC, la Police des chemins de fer et la Police des Premières Nations. Le rôle de l'ACP est de promouvoir

les intérêts des policiers et policières, mais également ceux du public dans les domaines de la législation et des politiques nationales. Elle représente également un réseau pour les associations-membres permettant les échanges portant sur les négociations collectives, l'éducation, la formation, l'équipement, la santé et la sécurité ainsi que la protection des droits des membres. Elle œuvre également à préconiser des ressources adéquates, à signaler

les problèmes et à proposer des solutions lorsque les problèmes sont susceptibles d'avoir des répercussions nationales. Pour ce faire, l'ACP entretient des relations avec les parlementaires de tous les partis politiques et fait entendre sa voix là où elle doit l'être. Bref, nous bénéficions de notre alliance avec cette organisation pertinente au sein de laquelle nous échangeons régulièrement de l'information utile.

Congrès biennal à Québec

Du 4 au 8 septembre a eu lieu à Québec le congrès de l'ACP, lequel est tenu à tous les deux ans quelque part au Canada. Cette année, j'ai eu l'insigne privilège de coanimer la cérémonie des Prix d'excellence, lors de laquelle nos groupes d'intervention ont été honorés pour leur prestation pendant les manifestations étudiantes. Les représentants des groupes d'intervention présents pour recevoir l'hommage revenant à tous les membres de leurs unités étaient messieurs Carlos Campo, Tony Carvalho, Karim Akesbi et Michel Caplette.

Voici donc le texte *coup de chapeau* qui a permis de souligner leur professionnalisme dans les conditions si particulières et intenses que nous avons connues. 🍷



Dans l'ordre habituel, **Tom Stamatakis**, président de l'ACP, **Michel Caplette**, **Tony Carvalho**, **Karim Akesbi** et **Carlos Campo** recevant l'hommage au nom des quatre groupes d'intervention, et **Yves Francoeur**, président de la Fraternité.



des policiers :

Texte de l'hommage aux groupes d'intervention

Pendant des mois, les membres des groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal ont été affectés à des manifestations étudiantes, dont certaines ont été d'une ampleur telle que les images en ont fait le tour du monde. Plusieurs de ces manifestations furent parmi les plus violentes ayant été vues au Québec et au Canada depuis des décennies. Parfois infiltrées par des groupes anarchistes dont certains sont reconnus pour vouloir en découdre avec la police, ces manifestations étudiantes ont nécessité une vigilance de tous les instants pour éviter les débordements et permettre l'exercice légitime de la liberté d'expression.

Au cœur de cette situation très complexe en zone densément peuplée, les membres de nos groupes d'intervention ont été à l'avant-plan de ces troubles sociaux rares au Québec et au Canada. La situation a nécessité un travail d'équipe extraordinaire, notamment de la part de la planification, des renseignements, de la cavalerie, des motards, de la circulation, des patrouilleurs à vélo et, bien entendu, des policiers et policières des postes de quartier. Au total, il y a eu environ six cents (600) manifestations étudiantes et plus de 70 policiers de diverses unités ont été blessés.

L'effort qui fut exigé de chacun de nos membres des GI a été sans égal. Certains durent demeurer en service pour des périodes avoisinant les vingt (20) heures en ligne. Constamment filmés – notamment par des personnes cherchant des images à sortir de leur contexte à des fins de propagande – ils firent souvent face à une intense provocation. Des objets contondants leur étaient régulièrement lancés, allant même jusqu'au cocktail Molotov.

Avec soixante livres d'équipement sur le dos, y compris en période de canicule, ils ont toujours fait preuve d'un professionnalisme exemplaire. Ils ont toujours été présents pour protéger et servir, malgré la fatigue, les insultes, la provocation, les projectiles de toute sorte, l'intimidation, la propagande.

Aujourd'hui, nous devons saluer leur capacité à maintenir l'ordre à Montréal d'une façon qui nous honore tous.

(...)



Changement d'assureur

Rappel des principaux aspects

Comme nous vous l'avons déjà écrit, ayant reçu des soumissions de six (6) compagnies d'assurance, nous avons retenu la meilleure offre, soit celle de la SSQ Groupe financier. Nous vous rappelons ici les principaux changements dont vous bénéficiez depuis le 1^{er} août 2012.

Qui est visé par ce changement?

Tous les membres de la Fraternité et tous les employés des organismes reconnus sont visés par ce changement d'assureur.

Vos protections: des bonifications et aucune modification à la baisse

Assurance vie du membre ou de l'employé :

- paiement anticipé possible si en phase terminale.

Décès-mutilation-accident facultatif :

- mêmes montants maximums offerts que sous le régime d'assurance vie supplémentaire (avant 65 ans) ou additionnelle (à compter de 65 ans) mais le montant assuré ne peut être supérieur au montant d'assurance vie supplémentaire ou additionnelle ;
- l'âge auquel la protection se termine passe de 65 ans à 70 ans ;
- prestation plus élevée en cas de perte d'un membre ou d'un sens (par exemple, la prestation en cas de perte d'un bras ou d'une jambe passe de 75 % à 80 %) ;

- indemnité plus élevée pour certaines situations (par exemple, l'indemnité pour réadaptation ou formation professionnelle passe d'un maximum de 10 000 \$ à 15 000 \$) ;
- ajout d'une indemnité payable pour l'aménagement du lieu de travail.

Assurance voyage :

- le maximum assurable passe d'un maximum viager de 1 000 000 \$ par assuré à un maximum de 1 000 000 \$ par assuré par séjour à l'étranger.

Assurance décès-mutilation-accident : la protection prendra fin à 70 ans plutôt qu'à 65 ans/les membres actifs auront la possibilité de prendre jusqu'à 480 000 \$ en tranches additionnelles plutôt que 180 000 \$/les cotisations diminueront de 10 % et seront gelées pour 3 ans. **Assurance vie :** possibilité pour les actifs de prendre jusqu'à 480 000 \$ en tranches additionnelles et jusqu'à 240 000 \$ pour le ou la conjoint(e)/possibilité pour les retraités de moins de 65 ans de prendre jusqu'à 140 000 en tranches supplémentaires et jusqu'à 50 000 \$ pour le ou la conjoint(e)/possibilité pour les retraités de plus de 65

ans de prendre jusqu'à 90 000 \$ en tranches additionnelles/les cotisations seront gelées pour deux ans. **Assurance voyage :** les cotisations, comprenant l'assurance annulation, seront diminuées de 10 % pour les actifs et de 5 % pour les retraités et elles seront gelées pour 2 ans/la couverture passera de 45 à 90 jours (avec l'obligation de passer 14 jours au Québec entre deux voyages)/vous n'aurez plus à avertir la Fraternité avant de partir en voyage mais vous devrez communiquer avec CanAssistance si vous avez une condition médicale connue. **Assurance maladie et dentaire :** les cotisations seront gelées pour un an.



Vos cotisations

La prochaine révision des cotisations pour vos régimes d'assurance maladie et soins dentaires sera le 1^{er} août 2013.

Où faire une demande de règlement?

Les frais admissibles engagés mais non réclamés sont sous la responsabilité de La Capitale jusqu'au 31 juillet 2012. Nous vous demandons donc de faire parvenir vos demandes de règlement pour les frais admissibles engagés jusqu'au 31 juillet inclusivement à La Capitale **au plus tard le 31 octobre 2012**. SSQ Groupe financier assume cette responsabilité depuis le 1^{er} août 2012 pour tous les frais admissibles engagés à compter de cette date.

Brochure et sommaire des protections

Une nouvelle brochure électronique comprenant la description de l'ensemble de vos protections, incluant la protection d'assurance maladie, est présentement en préparation et elle vous sera transmise d'ici la fin de 2012. D'ici là, vous pouvez continuer d'utiliser vos brochures actuelles compte tenu qu'aucune modification n'est apportée aux protections actuelles. Si vous ne disposez pas de vos brochures actuelles, vous pourrez obtenir sur demande un *Sommaire des protections* qui sera préparé sous peu par SSQ Groupe financier. 

Une transition en douceur

Les montants qui vous seront remboursés par SSQ Groupe financier tiendront compte des remboursements effectués par La Capitale. Seule la portion non utilisée des maximums vous sera remboursée par la SSQ en 2012. Par exemple, si La Capitale vous a remboursé 900 \$ de frais dentaires engagés en 2012 pour des soins autres que des soins d'orthodontie, un maximum de 600 \$ pourra vous être remboursé par la SSQ à l'égard de frais engagés en 2012 puisque le remboursement maximum annuel est de 1 500 \$. En 2013, tous les maximums seront rétablis.

Merci pour votre confiance!

C'était déjà un grand honneur pour moi de servir les membres à titre de directeur des Relations de travail.

Lorsque j'ai décidé de me présenter au poste de vice-président au Secrétariat et à la trésorerie – laissé vacant par la candidature d'André Gendron au poste de vice-président exécutif – je l'ai fait parce que j'étais prêt à m'investir encore davantage dans cette grande organisation qu'est la Fraternité. De plus, j'ai posé ma candidature parce que j'avais le goût de continuer à servir les membres et de participer aux décisions du conseil. Je suis un homme d'équipe, voilà une autre raison pour laquelle j'ai posé ma candidature.

Nous, les policiers et policières de Montréal, nous savons à quel point nous devons pouvoir compter les uns sur les autres!

À titre d'élu, vous pouvez être assurés que je ne vous laisserai pas tomber en cours de route et que je ferai tout pour demeurer digne de votre confiance!

Merci et à bientôt!

Le droit à l'assistance

Rome ne s'est pas faite en un jour! Cette proverbiale image s'applique à merveille à une convention collective. Celle-ci est en effet le résultat de plusieurs renouvellements, résultat qui prend en compte un très grand nombre de discussions et d'échanges de propositions intervenus entre les parties au fil des décennies. Tout comme pour le fruit de l'arbre, la demande d'un syndicat doit très souvent prendre le temps de mûrir avant de pouvoir être cueillie.

L'article 26 en constitue un exemple frappant. Cette disposition porte sur l'assistance judiciaire et sur la protection du policier. En comparant le texte actuel de cet article à celui qui existait il y a trente ans, on se rend compte à quel point la situation d'aujourd'hui est différente de celle d'hier et à quel point la protection garantie au policier a été améliorée. Cela se constate facilement dans le nombre de ses dispositions. Celui-ci est important. L'article 26 comporte en effet 21 paragraphes et 18 sous-paragraphes. Il s'étend en outre sur plus de cinq (5) pages.

Il faut dire aussi que les besoins de protection et d'assistance judiciaire ont considérablement évolué au fil des ans. On a qu'à penser aux devoirs imposés aux policiers dans le cadre de la déontologie policière pour s'en convaincre.

La société est devenue de plus en plus exigeante envers ses policiers. La criminalité a elle aussi considérablement évolué. Le travail du policier est aujourd'hui beaucoup plus contraignant et exigeant qu'il ne l'était autrefois. Il était donc normal que cela entraîne une utilisation plus grande du processus judiciaire. Dans cette perspective, il était également normal en contrepartie que les policiers insistent pour être protégés davantage. C'est ce à quoi



judiciaire

se sont appliquées les associations de policiers et policières à travers le Québec, dont bien entendu et à plus forte raison votre Fraternité.

La plupart des amendements importants récents sont survenus à l'occasion du renouvellement de la convention collective en 2010 (sentence arbitrale) et lors du renouvellement de celle-ci en 2011.

La forme de l'actuel article 26

Dans sa forme actuelle, qui remonte au renouvellement de la convention collective en 2011, l'article 26 se trouve remanié de fond en comble. Cela s'explique par les nombreuses modifications qui ont été apportées au fil des renouvellements et qui rendaient difficiles à l'extrême la lecture de cet article. Il fallait parfois lire et relire les dispositions de cet article et de ses composantes à plusieurs reprises et comparer son évolution à travers le temps pour mieux en saisir le sens et la portée.

En outre, il arrive fréquemment que la modification apportée à une disposition particulière comporte des effets pervers et non voulus sur d'autres dispositions, simplement parce que les parties n'ont pas fait l'exercice de revoir le tout dans une perspective d'ensemble au moment

où la modification est intervenue. Cela entraîne forcément des contradictions, des incohérences et des difficultés d'application. Voilà pourquoi l'amendement qui est apporté à une disposition particulière comporte en lui-même un risque qui se doit d'être mesuré et testé. Malgré l'effort des parties visant à l'intégrer de la manière la plus harmonieuse à une disposition préexistante, ce risque subsiste à un degré qui varie selon l'importance de la modification et du nombre de modifications apportées.

Le temps était donc venu de procéder à un exercice de révision globale, ce que l'on appelle communément une refonte. À l'occasion du renouvellement de la convention collective en 2011, l'article 26 a donc fait l'objet d'une refonte globale afin d'en faciliter la lecture et l'application et aussi afin d'intégrer de manière harmonieuse l'ensemble des modifications qui ont été apportées au fil des ans de même que celles qui sont intervenues à l'occasion de ce renouvellement.

Cette refonte a amené les parties à remanier l'article 26 par thèmes, **ce qui est nouveau**, et à regrouper à l'intérieur de chacun d'entre eux les dispositions pertinentes qui se trouvaient auparavant éparpillées dans l'ensemble de l'article de

même que les pratiques non conventionnelles. Ces thèmes sont les suivants :

- Les définitions
- Les dispositions d'ordre général
- La désignation de l'avocat
- La procédure applicable à la demande d'assistance du policier
- Le droit à l'assistance judiciaire et à la protection
- La procédure relative au paiement des frais
- Les autres mesures de protection

Les définitions

Le premier paragraphe de l'article 26, le paragraphe 26.00, comprend l'ensemble des définitions qui, auparavant, se trouvaient éparpillées un peu partout à l'intérieur de l'article 26. Certaines d'entre elles sont nouvelles alors que d'autres ont été actualisées. Les définitions ont leur importance. On ne peut évidemment tout définir dans un document. Les mots utilisés ont le sens qui leur est donné naturellement dans le langage courant. En cas de difficulté, on a recours soit aux dictionnaires soit à la jurisprudence.

Mais il arrive que le sens naturel des mots convienne mal à l'objectif des parties, soit parce que celles-ci cherchent à en restreindre le sens ou, au contraire, à l'élargir. Dans ces cas, il devient nécessaire de lui

donner une définition particulière afin d'obliger l'interprète de la convention collective à prendre en compte le sens particulier que les parties ont voulu donner à la disposition. Le même principe reçoit application lorsqu'il s'agit d'une expression au lieu d'un simple mot. Ainsi en est-il dans le cadre de l'article 26 des mots ou des expressions suivantes : les « frais », la « faute lourde », la « poursuite en justice », « être réputé dans l'exercice de ses fonctions ». Partout où ces mots ou expression se retrouveront dans l'article 26, ils recevront le sens et la portée que les parties leur ont donnés dans le cadre du chapitre sur les définitions.

La question des frais par exemple donnait parfois lieu à des accrochages. Que fallait-il entendre par frais ? Lors du renouvellement de 2011, les parties se sont donc entendues sur la définition suivante, que l'on retrouve dans le paragraphe 26.00 d) :

Toute dépense raisonnablement engagée dans la défense ou la représentation du policier lorsque celui-ci est poursuivi en justice, ce qui inclut les honoraires judiciaires et extrajudiciaires, de même que les dépens et toute dépense jugée pertinente afin d'assurer la représentation adéquate du policier ;

Dans le cas où un policier fait l'objet d'une plainte en déontologie policière, les frais comprennent, en plus de ceux qui sont payables lorsque le policier est poursuivi en justice, les frais depuis

le dépôt de la plainte jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu, incluant la conciliation ; ils comprennent également les frais relatifs à la représentation du policier lors de toute rencontre ayant lieu à la demande d'un enquêteur en vertu des articles 189 à 192 de la Loi sur la Police.

Il y a eu un amendement important qui est intervenu en 2010 sur la question relative à l'utilisation du véhicule du service dans le cadre d'une intervention policière. Dans ce cas tout comme dans le cas relatif à l'utilisation de la force nécessaire qui était déjà prévu dans la convention collective avant 2010, le policier est réputé être dans l'exercice de ses fonctions, ce qui, le cas échéant, empêche l'employeur de refuser l'assistance judiciaire au policier. À eux seuls, ces deux cas représentent la quasi-totalité des situations impliquant les demandes d'assistance judiciaire.

L'expression « poursuivi en justice » a également été considérablement élargie, d'abord en 2010 et ensuite en 2011. La portée de cette expression est d'une importance capitale dans le cadre de l'article 26. **Elle détermine en grande partie l'application des dispositions portant sur le droit à l'assistance judiciaire.** Désormais, un policier est considéré comme étant poursuivi en justice dans tous les cas suivants :

Toute poursuite devant une instance de juridiction civile, criminelle, déontologique ou pénale lorsque devant cette dernière ins-

tance, il s'agit d'une accusation portée en vertu de la Loi sur la police, y compris en appel ou en révision judiciaire et, dans ces deux derniers cas, autant en qualité de demandeur ou d'appelant qu'en qualité de défendeur, d'intimé ou de mis en cause ; cela comprend également une enquête criminelle et toute rencontre ou enquête à laquelle un policier est invité à participer par toute personne en vertu de toute loi, notamment le Code criminel et la Charte des droits et libertés de la personne alors que ledit policier fait directement l'objet d'une plainte ou d'une accusation, mais ne comprend pas l'enquête effectuée en vertu du Règlement sur la discipline interne ;

le policier directement impliqué dans un événement donnant lieu à une enquête effectuée par un coroner en vertu de la Loi sur les Commissions d'enquête est aussi considéré comme étant poursuivi en justice au sens du présent sous-paragraphe.

Les dispositions d'ordre général

Ont été regroupés dans ce chapitre, deux paragraphes préexistants dont l'un, le paragraphe 26.01, porte sur le droit du policier qui n'est plus au service du SPVM de bénéficier des dispositions de l'article 26 lorsque les gestes posés l'ont été dans le cadre de son travail comme policier. L'autre

paragraphe, 26.02, porte sur le cas du policier qui est poursuivi par la Ville de Montréal ou par l'un de ses préposés pour les gestes qu'il a posés dans l'exercice de ses fonctions. Dans ce cas, l'article 26 ne reçoit pas application.

La désignation de l'avocat

Ce thème regroupe trois paragraphes : 26.03, 26.04 et 26.05.

Les parties ont choisi de s'en remettre aux pratiques en vigueur dans la détermination des règles applicables à la désignation de l'avocat. Il faut en effet réaliser qu'il n'y avait rien dans les conventions collectives précédentes à ce sujet. La Fraternité tenait cependant à conventionner les pratiques existantes qui prenaient appui sur des dizaines de cas survenus dans le passé.

De manière générale, les pratiques existantes font voir que c'est la Fraternité qui désigne l'avocat chargé de représenter le policier en matière déontologique et criminelle de même que dans le cadre des enquêtes indépendantes. Par contre, c'est généralement la Ville qui désigne l'avocat chargé de représenter le policier lorsqu'il s'agit d'une poursuite civile intentée par un citoyen.

Ce qui n'était qu'un privilège est donc devenu un droit. Cependant, lorsque la Ville désigne l'avocat chargé de représenter le policier dans les cas où elle peut le faire en vertu des pratiques existantes, le policier a le droit, mais à ses frais, d'adjoindre à l'avocat de la Ville son propre avocat. Ce droit était déjà reconnu dans les conventions collectives précédentes.

La demande d'assistance du policier

Dans les conventions collectives précédentes, il était prévu que le policier qui requiert l'intervention de l'employeur au titre de l'assistance judiciaire doive le faire dans le cadre d'une procédure qui était devenue désuète. Les parties ont donc convenu lors du renouvellement de 2011 de moderniser la procédure applicable et de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Cette procédure est prévue dans les paragraphes 26.06 à 26.15 de la convention collective.

Il convient d'en résumer les principales caractéristiques.

Le policier s'adresse d'abord au Service en soumettant par écrit sa demande d'assistance dès qu'il est poursuivi en justice selon le sens donné à cette expression dans le paragraphe 26.00. L'employeur prend ensuite sa décision selon la procédure décrite dans le paragraphe 26.06.

Si l'employeur accède à la demande d'assistance judiciaire, le policier y a alors droit sans problème et les dispositions prévues dans le thème relatif au droit à l'assistance judiciaire et à la protection s'appliquent.

Si toutefois, l'employeur refuse la demande d'assistance judiciaire du policier, il doit en préciser les motifs et déclarer s'il invoque la faute lourde ou encore déclarer s'il ne reconnaît pas que le policier était dans l'exercice de ses fonctions. À défaut d'invoquer la faute lourde dès ce moment, l'employeur est déchu de son droit de l'invoquer par la suite.

Ce qu'il faut retenir, c'est que dans tous les cas où l'employeur refuse la demande d'assistance judiciaire, celle-ci doit quand même être accordée dès que la Fraternité dépose un grief contestant la décision de l'employeur. Le dépôt du grief a donc pour effet d'entraîner la suspension de la décision de l'employeur et de rendre applicable immédiatement le droit à l'assistance judiciaire.

En outre, en matière criminelle ou civile, le grief est suspendu et l'arbitre ne peut en être saisi tant qu'un jugement final n'a pas été rendu par la Cour de juridiction criminelle ou civile.

Si l'on veut mesurer l'ampleur des modifications qui viennent d'être décrites, il suffit de se rappeler que dans la plupart des cas qui sont survenus au cours des 20 dernières années, l'employeur aurait été obligé d'appliquer sur le champ les dispositions relatives à l'assistance judiciaire et la Fraternité n'aurait pas été appelée à supporter, par le biais de son Fonds d'indemnisation les frais relatifs à la défense des policiers concernés.

Si toutefois, à la fin de l'exercice, un arbitre devait éventuellement décider que la décision de l'employeur de refuser l'assistance judiciaire était bien fondée en raison de l'application de la notion de faute lourde ou parce que le policier n'était pas dans l'exercice de ses fonctions, l'employeur récupérerait alors son droit de demander au policier le remboursement des frais qui ont été payés dans le cadre de l'assistance judiciaire. (26.21 i)

Le droit à l'assistance judiciaire et à la protection

Le droit à l'assistance judiciaire et celui relatif à la protection se trouvent garantis dans les paragraphes 26.16 à 26.20 de la convention collective.

La convention collective garantit en effet au policier les droits suivants :

- le droit à la protection et à l'assistance judiciaire aux frais de l'employeur afin de lui permettre de bénéficier d'une défense pleine et entière jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu de même que le droit à l'indemnisation de toute condamnation d'ordre pécuniaire qu'elle qu'en soit la nature ou de toute autre forme de dommages résultant d'un jugement final ; (26.16)
- le droit d'être représenté par un avocat désigné en conformité avec l'article 26 ; (26.17)
- le droit d'en appeler du jugement rendu ou de demander la révision judiciaire du jugement rendu ; (26.18)
- le droit d'être représenté par un avocat désigné par la Fraternité à l'occasion d'une enquête indépendante et le cas échéant, le droit de consulter cet avocat avant la rédaction du rapport usuel ou tout rapport complémentaire ou additionnel, à la condition dans tous ces cas, qu'il s'agisse d'une enquête relative à un événement survenu alors que le policier est **directement** impliqué ; **le droit du policier est garanti avant même qu'une demande d'assistance judiciaire soit déposée et s'applique sans que l'employeur**

ne puisse opposer son refus à la demande d'assistance judiciaire ; (26.19)

- sauf en cas de suspension administrative décidée en application de l'article 27 de la convention collective, le policier est libéré sans perte de traitement s'il doit s'absenter de son travail et que cette absence est reliée à la poursuite en justice ; cela comprend toute rencontre avec l'enquêteur ou son procureur de même que lors de l'audition de sa cause et cela comprend également toute rencontre avec un représentant du commissaire à la déontologie y compris en conciliation dans le cadre d'une plainte déposée par le commissaire. (26.20)

Autres mesures de protection

Dans ce thème se retrouvent les dispositions portant sur certaines mesures de sécurité au travail. La plupart de ces dispositions n'ont pas été modifiées exception faite qu'on les retrouve désormais dans le paragraphe 26.22 et exception faite des trois mesures suivantes qui ont été ajoutées lors du renouvellement de 2011 :

- le Service et ses gestionnaires s'assurent en tout temps de la sécurité de leurs policiers que ce soit dans le cadre des opérations policières ou à l'occasion des déplacements que ceux-ci sont appelés à faire dans le cadre de leur travail ;
- dans cette perspective, la pratique actuelle qui consiste à fournir un appareil radio-portatif (W.T.) au policier en uniforme pour les fins de son travail est maintenue et devient

obligatoire ; dans le cas du policier du Groupe d'intervention, l'utilisation de cet appareil est déterminée en fonction des méthodes d'intervention du Service lorsque le policier est affecté sur un service d'ordre et en situation de contrôle de foule ;

- de la même façon, la pratique actuelle qui consiste à fournir un transport au cadet à la fin du quart de travail, dans le cas où le transport en commun n'est plus disponible, est maintenue.

Conclusions

L'article 26 portant sur le droit à l'assistance judiciaire est l'un des droits les plus importants que l'on peut retrouver dans une convention collective applicable aux policiers du Québec. Ce droit a connu un développement et un essor considérables au cours des dernières années.

Tour à tour, les associations de policiers ont déployé d'immenses efforts afin d'en améliorer le contenu et la portée. À chaque fois qu'une association de policiers a fait un gain en la matière, celui-ci a été porté à la connaissance des autres associations qui ont tout mis en œuvre pour que leur convention collective soit éventuellement modifiée afin d'en tenir compte. C'est de cette manière, étape par étape, petit pas par petit pas, que s'est construit le droit à l'assistance judiciaire sans lequel les policiers seraient constamment et injustement vulnérables. C'est de cette manière que finalement, tout se construit, par la solidarité, par la volonté et par la vigilance tout comme ce fut le cas pour... LA BELLE VILLE DE ROME! 🍷



JEAN-FRANÇOIS CIMON
et STEEVE LAGUEUX
REPRÉSENTANTS PARITAIRES
À LA PRÉVENTION EN SANTÉ ET
SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR LE SPVM
SECTION GESTION DE LA SANTÉ



« Un *petit nouveau* revu et corrigé »

Reconnu et utilisé à travers le monde pour aider à la compréhension du langage des gestes et signaux, le port du gant de circulation peut faire *toute la différence*. Malheureusement, il n'est pas aussi populaire au SPVM... et pourtant !

Combien de fois nous est-il arrivé de faire des gestes à un automobiliste pour nous apercevoir qu'il ne répondait pas à nos directives? Cela nous met souvent dans tous nos états, surtout lorsque notre sécurité s'en trouve compromise !

Mais se peut-il aussi qu'il n'ait pas vu nos gestes à temps ?

Lorsqu'on est dans la rue en uniforme pour contrôler la circulation, on s'imagine que si l'on est capable de voir le véhicule venir dans notre direction, forcément, le conducteur nous voit lui aussi. HUM!!! Pas toujours! Trop de policiers ont été blessés ou même, y ont laissé leur vie en pensant cela.

Un automobiliste qui roule à 50 km/h et que vous voulez immobiliser doit **minimalement** commencer à percevoir vos gestes en sa direction à **50 mètres** de distance. Cela équivaut à une distance de **cinq** bandes blanches pointillées sur la chaussée entre vous et lui.

Si vous portez la veste de circulation, il est fort probable qu'il vous ait vu, mais c'est beaucoup moins évident **pour vos mains**, surtout s'il fait sombre, que vous portez vos gants de cuir noir et qu'il y a d'autres automobilistes qui l'entourent. On doit toujours se mettre dans « la



peau de l'automobiliste» pour bien évaluer si on est réellement visible. «*Je le vois donc il me voit*» peut nous jouer de vilains tours.

Nous vous présentons donc ce fameux *petit nouveau*, revu et corrigé. Le gant d'été et celui pour l'hiver sont identiques aux gants noirs que l'on a depuis plusieurs années. Seule la couleur est différente.

La bande réfléchissante au poignet est essentielle, car la nuit, le gant blanc « disparaît », et c'est là qu'elle entre en jeu.

Le *petit nouveau* est donc un équipement :

- pour réduire les risques reliés au contrôle de circulation ;
- pour être mieux compris, aidant ainsi à la fluidité, mais surtout, à notre sécurité ;
- plus résistant ;



- plus adhérent ;
- adapté à l'été et chaud en hiver ;
- confortable ;
- plus beau et agencé à notre dossard.

Alors si sous devez aller sur la rue pour contrôler la circulation, la veste haute visibilité est **essentielle** pour être vu et le gant blanc est **incontournable** pour être bien compris.

Ah oui! En passant, le gant – comme la veste – est une conception de chez nous et fait déjà l'objet de convoitise de la part des autres organisations. 📍

Adoptez-le, il en va de VOTRE sécurité !



Concert biennal

Les 4 et 5 mai dernier, au collège de Maisonneuve, se déroulait le concert biennal de la Symphonie vocale, qui soulignait ainsi son 56^e anniversaire de fondation. Plus de mille cent (1 100) personnes ont été témoins d'une performance réussie!

Nos choristes sont des passionnés et grâce à leur talent, ils et elles ont réussi à faire briller un superbe programme de chants variés. Si ce concert fut un régal musical et vocal, c'est grâce à la collaboration des choristes et des musiciens! Les commentaires de l'assistance furent des plus élogieux!

Merci à notre auditoire! Vous pouvez le constater vous-même en visitant [Youtube svfppm](#) 📺





Invitation à chanter!

Chanter crée un rapprochement avec les gens et donne le goût d'être en harmonie avec eux. Quand on chante, on parle de courage, d'espoir et l'importance de trouver la joie dans la vie. Chanter, c'est le miroir de l'âme, l'émotion que j'ai, je dois la cultiver car elle est un sentiment authentique.

La raison d'être de la Symphonie vocale, c'est de chanter aux funérailles de confrères décédés. Elle contribue à notre «Fraternité» mais il y a plus encore... Nous chantons souvent pour un auditoire éclectique et notre répertoire est varié et sans frontières, chaque chanson a son histoire qui approfondit le sens de la vie et apporte de belles valeurs et la joie de vivre.

Si vous vous surprenez à chanter des airs que vous aimez, vous êtes sûrement un(e) bon(ne) candidat(e) pour notre Symphonie vocale.

C'est donc une invitation... Où? Quand?...

Lieu: à la Fraternité, au 480 rue Gilford, salle Jean-Paul-Lapointe

Quand: tous les lundis ■ Heure: 19h

Venez vivre l'expérience d'une vie en harmonie!

C'est une porte ouverte sur des jours de joie et de plaisir.

On vous attend!

Rolland Côté, directeur musical

Pour tout renseignement: symphonie@fppm.qc.ca

Nouveau C.A.

En tant que président réélu, je veux remercier les membres sortant du conseil d'administration qui ont donné généreusement de leur temps et de leur énergie au cours des dernières années. Je tiens également à féliciter et remercier les membres qui sont entrés officiellement en fonction à la suite de notre assemblée générale annuelle. Votre implication est très appréciée.

Je suis ravi d'accueillir Marcel Hébert et Robert Willetts au sein du conseil d'administration de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Ensemble, nous poursuivrons nos actions au sein de cette belle famille qu'est la Symphonie!

Conseil d'administration 2012-2013



Jean-Marc Cimon,
président réélu



Marcel Hébert,
vice-président
secrétaire élu



Robert Willetts,
vice-président
communication élu



Denis Verreault,
vice-président
administration



André Robison,
vice-président
finances



Profitez de la rentrée pour faire de l'ordre
dans la gestion de vos finances personnelles

Découvrez le nouvel outil de gestion budgétaire – Mon budget

L'outil de gestion budgétaire Mon budget, disponible dans AccèsD Internet, vous permet d'avoir un portrait clair de vos revenus et de vos dépenses de tous les jours. Il vous aide également à définir les objectifs budgétaires réalistes de manière simple, rapide et sécuritaire.

Principales caractéristiques

L'outil Mon budget vous accompagne dans la gestion de votre budget en 3 étapes.

- | | |
|--|--|
| 1. Avoir un portrait clair de vos dépenses et de vos revenus | <ul style="list-style-type: none">• Bénéficiez d'une catégorisation automatique de toutes vos transactions (comptes caisses et comptes VISA).• Adaptez cette catégorisation selon vos besoins. |
| 2. Garder un meilleur contrôle de vos dépenses | <ul style="list-style-type: none">• Vérifiez vos dépenses moyennes mensuelles par catégorie.• Fixez-vous des objectifs budgétaires réalistes.• Déterminez si votre budget est équilibré. |
| 3. Réaliser vos projets | <ul style="list-style-type: none">• Faites le point et mettez en oeuvre la bonne stratégie pour réaliser vos projets. |

*Passez à l'action dès maintenant en consultant l'onglet **Mon Budget** dans AccèsD Internet!*

CONSEIL D'EXPERT • Le meilleur moyen de se donner une discipline d'épargne est d'opter pour l'investissement périodique.

L'investissement par versements périodiques : une stratégie gagnante

Investir régulièrement par montant fixe dans une perspective de rendement à long terme reste une stratégie des plus sûres permettant :

- d'économiser plus facilement pour la réalisation de vos projets ou pour faire fructifier vos investissements en prévision de la retraite ;
- de lisser les effets liés aux fluctuations des marchés financiers : investir régulièrement vous permet d'acheter des parts à différents niveaux de prix en fonction des conditions du marché. Vous bénéficiez ainsi d'un coût d'achat moyen favorable et par le fait même d'un potentiel de rendement plus important ;
- de constituer progressivement un capital à votre rythme, sans perturber votre niveau de vie ;
- d'avoir accès à plus de souplesse et d'adaptabilité : vous pouvez modifier les montant ou périodicité des versements, et même les suspendre quand bon vous semble ;
- d'éviter de céder à vos émotions et de prendre des décisions hâtives en réaction à des nouvelles ou à des événements mondiaux.

Une somme, même modeste, investie régulièrement, peut donner des résultats étonnants.

Pour obtenir une simulation personnalisée vous démontrant ce que vous pourriez accumuler en investissant par versements périodiques, **informez-vous auprès de votre conseiller!**

par téléphone 514.(VIP)847.1004 • sans frais 1.877.(VIP)847.1004 • par courriel caisse.t92004@desjardins.com

Notre distinction coopérative...



La CDPD : commanditaire de vos activités estivales !

Fête champêtre de la Fraternité

Comme à chaque année, la Caisse remettait un cadeau aux enfants présents. Cette année, FLIC était particulièrement à l'honneur, pour le plaisir des petits comme des grands !



Tournoi de golf de l'APPR le 12 juin dernier

Des représentants de la Caisse attendaient les joueurs dans un kiosque aménagé sur le parcours. En plus de participer à un trou d'un coup qui pouvait leur valoir un placement de 10000 \$, chaque participant se voyait remettre un magnifique parapluie. Ci-dessous les gagnants des prix offerts par la Caisse en soirée. Une belle occasion de fraterniser !



Souper annuel de la Caisse au Club de Chasse et Pêche

Le 31 juillet dernier, notre président Jacques Dextrateur et le président du Club de chasse et pêche Guy Fréchette ont pris plaisir à cuisiner sur le grill le repas offert par la Caisse au grand plaisir des vacanciers !



Le Tour cycliste du SPVM

16^e édition du Tour cycliste du Service de police de la Ville de Montréal
Du 27 août au 1^{er} septembre derniers, c'est une équipe d'une vingtaine de policiers, cyclistes et coureurs accompagnés de bénévoles, qui a parcouru le Québec jusqu'à Baie Comeau sur une distance de plus de 850 km. Ci-contre, l'équipe lors de son passage dans la Vieille Capitale. Félicitations aux cyclistes, aux coureurs et à leurs accompagnateurs !



Caisse Desjardins des policiers et policières

www.caisse-police.com pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gifford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec



Saviez-vous que...

■ **Il y a 100 ans** en 1912, Montréal et ses banlieues avaient une population de 625 000 personnes.

- Il y avait 1 200 rues éclairées par 3 000 lumières de rue (lampes), où circulaient les 4 000 véhicules moteurs du temps.
- On y comptait aussi 730 écoles, 2 universités, 2 séminaires et 8 collèges.
- La population de la ville de Montréal était protégée par 800 policiers et 600 pompiers.

Information provenant du document émis par la Chambre de commerce de Montréal 1912-Statistiques générales, vol.14, n° 4, avril 1913

■ **En 1929**, on retrouve dans le **rapport annuel du Directeur du SPM**, adressé au Comité exécutif de la Ville de Montréal, les informations suivantes :

- **Des 1 343 hommes** qui composaient le Service de police de Montréal, il y avait



1 028 constables qui travaillaient dans les 34 postes de police ainsi que le poste de la Montagne (Mont-Royal).

- Il y avait **aussi deux médecins** qui **avaient comme tâches** de répondre aux demandes suivantes :

- Consultations médicales et soins professionnels donnés aux membres du Service (2 985 demandes)
- Visites et soins professionnels à domicile aux membres (1 525 demandes)
- Visites aux détenus des postes (1 005)
- Examiner les femmes prévenues pour le compte de la Cour du Recorder (ancêtre de la Cour municipale) (2 991 demandes) ainsi que les hommes prévenus (1 256 demandes).

- On retrouve aussi les informations suivantes :

Les 4 sergents-détectives attachés au « **Bureau des automobiles** » (Ancêtre de la Section des autos volées) ont enquêté les 1 583 rapports d'autos volées en 1929. Ils avaient aussi à leur actif 1 667 recouvrements de véhicules.



■ **En 1964, bien avant l'arrivée de la Charte des droits et libertés**, le Directeur J.A. Robert du SPM, émettait la **Procédure générale 64-GP-2 dont le sujet était « Relations publiques »**, qui traitait des droits civiques et de la fonction publique en général et rappelait les devoirs de la police en la matière.

- **À la partie II – Politique du Service, paragraphe B**, on pouvait lire : *Il est donc considéré de toute première importance d'agir avec impartialité, justice et courtoisie envers les citoyens de toutes nationalités, croyances et couleurs et éviter de se laisser entraîner ou impliquer dans tout conflit pouvant surgir entre factions adverses.*
- **À la partie III – Droits et fonctions publiques générales, paragraphe B 1**, on pouvait lire : *Les membres du Service ne doivent pas oublier que **tout citoyen est***



libre d'exprimer ses opinions sur toute question, y compris des questions d'intérêt public, à condition toutefois, de se conformer aux lois.

De plus, il est à rappeler que le seul fait pour un citoyen d'appartenir à un groupement ou d'être partisan d'une idéologie n'a rien d'illégal en soi, à moins que ce mouvement ne soit déclaré tel ou que les moyens qu'il prône pour atteindre la fin qu'il s'est donnée, soient eux-mêmes illégaux.

– **À la partie IV – Droits civiques et devoirs des policiers, paragraphe C,** on pouvait y lire : ***Il appartient cependant à la police de faire en sorte que tout acte, s'il est illégal, ne soit pas commis – c'est sa tâche de prévention ; ou, s'il est commis, soit traité selon la loi – c'est sa tâche de répression.***

■ **En avril 1965,** le Directeur Robert émettait **la Procédure générale 65-GP-6, régissant l'utilisation des « Salles de tir du Service ».** En outre, on peut y lire :

– **À la partie II- Concernant les salles de tir,** A- *Elles sont disponibles pour pratique libre lorsque non utilisées pour des tournois, épreuves etc.*



– **À la partie III – Concernant les usagers,** A- *Le tir est permis hors des heures de travail et pendant les heures de repas seulement.* C- *Une seule pratique par jour est permise. Les douilles vides doivent être remises à l'officier en devoir.*

■ **Le 22 mai 1996,** la **Section des Fraudes** du SPCUM dévoilait une plaque commémorant le 50^e Anniversaire de la création de la section en 1944, alors que le Directeur Fernand Dufresne nommait M. Félix Pryskey, son premier commandant. La section comptait alors 3 policiers.

Plus de 200 personnes y ont travaillé de 1944 à 1994.

■ **Le 17 juillet 1996,** le SPCUM faisait le point sur **les missions extérieures d'aide en Haïti.** Des 100 policiers et policières civils des Nations-Unies présents dans ce pays, 38 provenaient du SPCUM.

■ **Durant la même période,** 5 enquêteurs du SPCUM s'ajoutaient à une quinzaine de collègues hollandais dans une **mission d'enquête relative au génocide au Rwanda,** en assistance au Tribunal pénal International pour le Rwanda.

■ C'est **le 21 août 1996** que la Commission de Sécurité Publique de la CUM approuvait le Règlement sur la **tarification concernant les appels d'alarmes non-fondées** de type « Cambrioleur/hold-up ». Ces interventions inutiles des patrouilleurs représentaient l'équivalent de 48 policiers par année (38 pour alarmes pour cambrioleur et 10 pour hold-up). Le **système de facturation** menant jusqu'à la **suspension de service après un 4^e faux appel** sur une période d'un an entra en vigueur en 1997.



SOCIÉTÉ DU MUSÉE DE LA POLICE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET DE L'ÎLE BIZARD

- **Le 9 septembre** fut une **date mémorable** pour le **personnel policier et civil** œuvrant dans **les postes des Districts 11, 12, 13, 14, 15, et 21** de la **Région Ouest** du SPCUM, alors qu'ils étaient regroupés dans l'ancien District 12 du boulevard Pierrefonds à Pierrefonds, dans ce qui fut appelé «**La Division des Enquêtes Criminelles Ouest**» sous la responsabilité de l'Inspecteur Allen Trépanier.

Ce **centre transitoire était en fait un laboratoire expérimental** pour ce qui deviendrait plus tard «**la partie Enquêtes**» du **Centre opérationnel Ouest**», où l'on appliqua les principes **d'enquêtes par modules** (*Résultant de l'étude sur réingénierie des enquêtes*) de la Police de Quartier dont : Crimes contre la personne, Crimes contre la propriété, Crimes généraux et Crimes sans plaignant.

- **En 2013**, le SPVM célébrera le **100^e Anniversaire de l'arrivée des véhicules motorisés**. En effet, c'est en 1913 que le Conseil municipal de Montréal adopta le budget nécessaire pour l'achat des premiers véhicules motorisés, dont le premier de marque «**Stageman**», devant principalement servir au transport des détenus. Le budget comprenait aussi l'embauche de chauffeurs car aucun policier de l'époque ne savait conduire un véhicule motorisé. En 1914 arrivèrent les 2 premières autos-patrouilles.



Afin de souligner cette anniversaire, votre Musée a confectionné un **calendrier souvenir, de format 27,9 x 21,6 cm (11 X 8 ½ po)**, dans lequel vous pourrez voir **des photos et textes explicatifs d'une quarantaine de véhicules ayant marqué les décennies**.

Le **calendrier-souvenir** sera **en vente à compter de la mi-septembre**. Vous pourrez vous en procurer un ou des exemplaires en venant nous voir les **mardis et jeudis de 8 h à 14 h** au local

du Musée, situé dans le quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, 1441 rue St-Urbain à Montréal, ou **en tout temps au poste de sécurité du quartier général**.

Pour de **plus amples renseignements concernant le Musée** ou le calendrier-souvenir, n'hésitez pas à en parler avec un de nos 19 bénévoles ou en téléphonant au 514 280-2043.

Bonne lecture et à bientôt!

Conception et textes :

Jean-Marc de Nobile

Responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de :

Gilles Landriault, directeur de l'imagerie

Alma Marchand, bénévole

Musée de la police de Montréal

Information sur le Musée

Le musée est situé au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, sis au 1441 de la rue Saint-Urbain, Montréal, et accessible les mardis et les jeudis entre 9 h et 13 h 30.

Pour une visite ou une information, composez le 514 280-2043. Si nous ne sommes pas présents, vous pouvez laisser un message vocal et un bénévole se chargera de retourner votre appel. Vous pouvez aussi nous rejoindre par Internet à l'adresse : **musee.police@spvm.qc.ca**

N'oubliez pas de nous contacter si vous avez des pièces (de police) dont vous désirez vous défaire.

Bienvenue à l'École de Ski de la FPPM



Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski.

Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM.

Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Et pour ceux qui préfèrent le courrier habituel, vous pourrez aussi le faire en faisant parvenir votre formulaire d'inscription à l'attention de **Daniel Moisan, 909, des Érables, à Saint-Eustache (Québec) J7R 6L1.**

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier au 450 430-5202, ou Daniel Moisan au 450 974-0562**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.

**Tous les prix sont disponibles
sur le site Internet**

www.skifppm.com

Décès



Beaudry, Paul

Officier
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 11 novembre 1981
Décédé le 3 mai 2012
à l'âge de 83 ans



Blouin, René

Agent 1509
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 16 janvier 1985
Décédé le 31 juillet 2012
à l'âge de 84 ans



Boisvert, Sylvain

Embauché le 12 septembre 1983
Décédé le 6 juin 2012
à l'âge de 51 ans



Bourdages, Jean

Agent 2060
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 3 mai 1988
Décédé le 22 mai 2012
à l'âge de 81 ans



Champagne, Marcel

Agent 1038
Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 21 mars 1982
Décédé le 27 mai 2012
à l'âge de 84 ans



Chrétien, Raymond

Agent 3761
Embauché le 20 février 1961
Retraité le 20 juin 1984
Décédé le 7 décembre 2011
à l'âge de 79 ans



Del Vecchio, Roméo

Sergent
Embauché le 15 mars 1946
Retraité le 27 juin 1970
Décédé le 12 août 2012
à l'âge de 80 ans



Desgagné, Lionel

Sergent-détective
Embauché le 11 juin 1956
Retraité le 12 juin 1986
Décédé le 22 avril 2012
à l'âge de 75 ans



Doire, Roger

Agent 1916
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 1^{er} mars 1990
Décédé le 9 mai 2012
à l'âge de 67 ans



Ferragne, Jean-Paul

Agent 2951
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 4 juillet 1996
Décédé le 27 juillet 2012
à l'âge de 65 ans



Gariepy, Michel

Sergent-détective
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 2 décembre 1995
Décédé le 9 mai 2012
à l'âge de 66 ans



Gauthier, Jean-Claude

Agent 645
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 1^{er} juin 1971
Décédé le 17 juillet 2012
à l'âge de 76 ans



Gauthier, Richard

Agent 2291
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 1^{er} février 1989
Décédé le 9 juillet 2012
à l'âge de 78 ans



Gauthier, Suzanne

Agent 2473
Embauchée le 29 septembre 1980
Retraitée le 6 janvier 2010
Décédée le 16 juin 2012
à l'âge de 52 ans



Holdam, Wilfrid

Agent 1861
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 1^{er} septembre 1990
Décédé le 9 août 2012
à l'âge de 85 ans



Irving, Desmond

Sergent-détective
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 24 juillet 1979
Décédé le 9 juillet 2012
à l'âge de 75 ans



Jacques, Maurice

Sergent-détective
Embauché le 6 septembre 1949
Retraité le 10 mars 1982
Décédé le 8 août 2012
à l'âge de 85 ans



Lafortune, Claude

Officier
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 19 février 1986
Décédé le 12 juillet 2012
à l'âge de 75 ans



Larivée, Normand

Agent 3887
Embauché le 8 mai 1963
Retraité le 19 mai 1994
Décédé le 29 juillet 2012
à l'âge de 78 ans



Letendre, Jacques

Agent 1248
Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 1^{er} juin 1980
Décédé le 2 mai 2012
à l'âge de 83 ans



Léveillé, Jacques

Sergent-détective
Embauché le 12 juillet 1954
Retraité le 4 juin 1996
Décédé le 12 juillet 2012
à l'âge de 77 ans

**L'Hostie, Fernand**

Agent 1667

Embauché le 15 juin 1953

Retraité le 1^{er} juillet 1986

Décédé le 22 juillet 2012

à l'âge de 85 ans

**Marchand, Serge**

Agent 1552

Embauché le 20 janvier 1958

Retraité le 2 février 1988

Décédé le 2 août 2012

à l'âge de 75 ans

**Morin, Marcel**

Agent 1107

Embauché le 18 avril 1950

Retraité le 1^{er} février 1983

Décédé le 7 juillet 2012

à l'âge de 83 ans

**Paznokaitis, Joseph**

Sergent-détective

Embauché le 13 septembre 1948

Retraité le 20 mars 1985

Décédé le 27 avril 2012

à l'âge de 84 ans

**Piché, Édouard**

Agent 1753

Embauché le 9 novembre 1953

Retraité le 9 février 1986

Décédé le 20 juin 2012

à l'âge de 81 ans

**Pigeon, Olivier**

Agent 1791

Embauché le 3 septembre 1954

Retraité le 3 février 1985

Décédé le 30 juin 2012

à l'âge de 85 ans

Potvin, Georges

Sergent-détective

Embauché le 14 décembre 1964

Retraité le 2 décembre 1995

Décédé le 9 mai 2012

à l'âge de 66 ans

**Poulin, Réjean**

Agent 609

Embauché le 15 décembre 1958

Retraité le 17 mai 1988

Décédé le 6 mai 2012

à l'âge de 79 ans

**Robillard, Fernand**

Agent 767

Embauché le 4 août 1947

Retraité le 7 mars 1982

Décédé le 6 avril 2012

À l'âge de 88 ans

**Roy, Denis**

Lieutenant-détective

Embauché le 14 mars 1951

Retraité le 14 février 1985

Décédé le 29 juin 2012

à l'âge de 84 ans

**Russell, Vincent**

Agent 3861

Embauché le 30 septembre 1954

Retraité le 1^{er} mars 1985

Décédé le 30 juin 2012

à l'âge de 88 ans

**Sigouin, Carol**

Sergent

Embauché le 17 mai 1965

Retraité le 9 avril 1998

Décédé le 23 juillet 2012

à l'âge de 68 ans

**Tétrault, Paul**

Agent 2045

Embauché le 22 juillet 1957

Retraité le 8 décembre 1983

Décédé le 4 juin 2012

à l'âge de 79 ans

**Therien, Yves**

Agent 268

Embauché le 8 mai 1967

Retraité le 16 janvier 1998

Décédé le 4 mai 2012

à l'âge de 64 ans

**Turcotte, Robert**

Sergent-détective

Embauché le 13 mai 1968

Retraité le 3 mai 1997

Décédé le 11 mai 2012

à l'âge de 64 ans

**Zuck, Nick**

Agent 1059

Embauché le 14 mars 1951

Retraité le 15 mars 1976

Décédé le 28 juillet 2012

à l'âge de 83 ans



« Venez, crions de joie... »

Chaque jour, la prière de l'Église commence par cette acclamation. Il n'a pas manqué de cris dans les rues de Montréal, ces derniers temps. L'avant-scène a été bien occupée par les étudiants. Nous avons entendu beaucoup de discours intelligents, beaucoup de paroles accusatrices, les énergies des uns et des autres se sont décuplées, et nous sommes toujours en attente d'une rencontre et d'une solution au moment où j'écris cet article.

Je crois que tout ce tintamarre est un signe assez évident d'une profonde division au cœur même de notre société québécoise. Nous sommes un peuple morcelé et déchiré qui ne sait plus comment faire corps ni comment se reconnaître comme gens d'ici appelés collectivement à mettre au monde une humanité nouvelle.

Pour le croyant que je suis, nous avons, depuis environ cinquante ans, socialement parlant, décidé de nous libérer et de libérer notre peuple d'un Dieu inutile, et il me semble que nous avons bien réussi avec la conséquence qu'on se retrouve à Babel, là où règne la confusion des langages. Chacun veut bien construire une tour plus belle et plus grande que le monde d'antan, mais comment se comprendre, s'arrimer, si chacun a des bases qui ne rencontrent pas celles de l'autre.

À la fin de semaine de l'Ascension, autrement dit dans la fin de semaine du 19 mai, il y a eu deux marches de jeunes dans les rues de Montréal : l'une dont vous avez entendu parler couverte de toutes parts par les médias, celle des étudiants, et l'autre plus modeste de la Montée-Jeunesse qui se prépare aux JMJ (Journée Mondiale

de la Jeunesse) qui se tiendra au Brésil avec le Pape en 2013. Non, vous n'en avez probablement pas entendu parler ! Elle regroupait 400 jeunes qui ont marché de l'Oratoire Saint-Joseph jusqu'à la Cathédrale de Montréal, accompagnés entre autres des Archevêques de Montréal, Québec, Sherbrooke, et d'autres évêques. Ils ont défilé sur la rue Sainte-Catherine en portant le Saint-Sacrement.

Ce deuxième cortège est le fruit du Renouveau pastoral initié, il y a maintenant près de cinquante ans, par le Concile Vatican II et aussi par le génie pastoral de Jean-Paul II qui tout au long de son long pontificat a convoqué les jeunes du monde à une rencontre avec lui pour fêter et célébrer le Dieu de Jésus Christ. Ces rassemblements composés de milliers et de milliers de jeunes, et même de millions, ont étonné les autorités des différents pays. Pas de casse, pas de violence, pas de confrontation, mais une joie palpable dans toutes les villes où l'événement s'est produit.

Chacun de ces défilés a en soi une dimension spectaculaire, et est constitué par des jeunes de notre temps. La partici-

pation à l'un n'exclut pas la participation à l'autre, mais n'ouvre pas l'avenir de la même manière. Ils n'ont pas le même titre de fécondité et ne portent pas les mêmes fruits. Et pourtant chacun a quelque chose à nous dire. Et comme l'exprimait un jour Jésus, je pourrais conclure en disant : **« Que ceux qui ont des oreilles entendent ! »**

Avis : cette chronique n'engage que son auteur



GUY LEFRANÇOIS
PRÉSIDENT
ASSOCIATION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE DE LA F.P.P.M.

Association athlétique et sportive

EN RAPPEL!

BELFAST 2013

Jeux Mondiaux des Policiers et des Pompiers

En 2013, les jeux mondiaux des policiers et des pompiers se tiendront à Belfast du 1^{er} au 10 août.

L'Association sportive a commencé à faire certaines démarches afin d'aider nos participants. À cette fin, nous aimerions connaître ceux qui prévoient faire partie de notre délégation 2013. Par conséquent, nous vous demandons de nous faire parvenir vos coordonnées afin de nous orienter dans nos démarches.

Pour information : **514 527-8305**

Transmettre le coupon ci-dessous par le courrier du Service à la F.P.P.M., à l'attention de monsieur Guy Lefrançois

Coupon à détacher

Belfast 2013

NOM _____ PRÉNOM _____

PAIE. _____ POSTE/SECTION _____

TÉLÉPHONE DOMICILE _____ CELLULAIRE _____

COURRIEL PERSONNEL _____

DANS QUELLE DISCIPLINE PRÉVOYEZ-VOUS VOUS INSCRIRE? _____

Tournoi de Hockey de la FPPM (17^e édition)

Du 1^{er} au 4 novembre 2012

Classes : « A », « B », « C », « Féminin »

**CLASSE MONTRÉAL : participation
pour policiers et policières
de Montréal seulement**

Trophées aux gagnants

Coût d'inscription : 600 \$ (3 parties assurées)
au profit d'organismes du Grand Montréal

Date limite d'inscription : **9 octobre 2012**

NOUVEAU

Réservez tôt, les places sont limitées
dans chacune des classes.

Le retour par courriel servira
de guide pour la sélection.

300 – 480, rue Gilford
Montréal (Québec) H2J 1N3

Téléphone : 514 527-8305

Télécopieur : 514 527-7830

chantalh@fppm.qc.ca



Ensemble !



L'Association athlétique de la Fraternité a vu le jour en août 1999 dans but de regrouper tous nos athlètes du SPVM

sous un même chapeau. Depuis ce temps, une multitude d'activités ont été organisées afin de stimuler l'appartenance parmi les nôtres. Nos athlètes policiers et policières ont notamment participé à près d'une dizaine de rencontres internationales par le biais des Jeux mondiaux des policiers et des pompiers. Vos performances ont été des plus étincelantes et ont rejailli sur toute la communauté de policiers et policières de Montréal ! Je vais peut-être vous surprendre, mais nous croyons que nous pourrions faire encore mieux ! Car si tous nos athlètes se regroupaient systématiquement sous le chapeau de NOTRE association sportive, les résultats n'en seraient que magnifiés. De plus, avec le plus haut pourcentage de policières au Canada (30,9%), nous avons l'occasion d'assurer une participation féminine plus grande que tout autre corps de police ! C'est pourquoi je vous enjoins à investir VOTRE association sportive afin d'atteindre des sommets toujours plus élevés ! L'Association demeure ouverte à toute recommandation ou appui de votre part ! Ensemble, nous atteindrons des sommets inégalés !

Guy Lefrançois



Nos activités vous ont plu, comme en témoigne votre participation en 2012

Au moment de lire ces lignes, l'été sera sur le point de se terminer. Encore une fois, votre conseil d'administration a travaillé très fort pour vous organiser de très belles activités et vous étiez nombreux à y participer. Selon les commentaires que j'ai recueillis, vous étiez plus que satisfaits d'y prendre part et c'est loin d'être terminé.

Laissez-moi vous informer des différentes activités qui sont terminées à ce jour. J'ai été très fier de votre présence, signe que nos activités vous ont plu. Je pense à la pêche sur la glace, à la cabane à sucre, à la dégustation culinaire, à la clinique de golf, aux journées golf les lundis et mercredis... et que dire de notre tournoi de golf avec 332 inscriptions, du rallye pédestre et de nos 3 soirées homards avec 935 personnes! Que dire de notre voyage de 4 jours à New York avec 158 participants! De la table champêtre et du souper théâtre avec 150 billets vendus! La plupart des ces activités étaient à guichet fermé et je vous en remercie.

En regardant votre calendrier, vous remarquerez que l'APPR ne fait pas relâche en ce qui concerne les activités automnales. En effet, la ligue de quilles débute le 5 septembre, le 13 c'est le début de la danse en ligne, le 5 octobre notre super méchoui, suivi le 12 par notre Bal annuel, toujours populaire! Le 6 décembre c'est la soirée des fêtes et pour terminer la saison, c'est la messe de Noël le 24 décembre au 480 Gifford.

Votre conseil d'administration a encore une fois concocté un excellent calendrier 2012 et nous amorçons déjà la préparation de celui de 2013. À titre de président, je suis très fier de cette réussite et je vous invite à y participer encore plus nombreux afin de fraterniser entre nous. C'est à vous d'en profiter au maximum, l'APPR est toujours disponible pour vous rendre service! Si vous avez des suggestions relativement à des activités, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

APPR

Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ **Jean-Claude Vincent**, retraité depuis 18 ans et qui a terminé sa carrière à l'identité, est fier et avec raison de son fils Pascal qui est l'assistant-coach des Jets de Winnipeg de la Ligue nationale de hockey.

■ Le lieutenant **Pierre Houbart** est un lecteur assidu de cette chronique. Il a fort bien apprécié sa soirée de homards du 15 juin dernier.

■ **Jean-Paul Foucault** était un homme très connu parmi les plus vieux retraités, un gars qui s'est engagé dans sa communauté et qui a rendu de fiers services en plus d'être généreux envers les policiers. Ce représentant de la Brasserie Labatt nous a malheureusement quittés en juin dernier à l'âge de 93 ans. À la famille éprouvée, mes plus sincères condoléances.

■ Au premier janvier 2012, le SPVM comptait 4 503 policiers, 3 249 agents, 574 sergents détectives et 447 sergents.

■ **Jean Joly** a été opéré au genou dernièrement. Son amour pour le racquetball s'est terminé sans avoir battu votre humble serviteur. Bonne chance dans ta récupération.

■ Lors de la journée au casino du Lac Leamy, **Yves Brien** a été vu avec un ticket encaissable dans ses mains au montant de 5 cents. Les temps sont difficiles mon cher Yves.

■ Le retraité **Jacques De Koninck**, qui est devenu musicien compositeur avec **Martine Masson de Koninck** en co-écriture, a lancé un nouveau roman : «Le jardin des pléiades». C'est un roman teinté d'humour et rempli d'amour, le récit alliant suspense et réflexion. Pour renseignements jacquesdekoninck@hotmail.fr. N.B. Ce livre est disponible à la Coopérative.

L'APPR organise son tournoi de billard annuel le mardi 23 octobre prochain au Billard Montréal, 6505 des Écores. Avis aux intéressés !

■ Saviez-vous que **Georges Kluka** est un artiste peintre ! Ses œuvres sont sublimes. Bravo Georges.

■ **Serge** et **Diane Dethier** sont revenus enchantés de leur voyage à Paris.

■ En revenant de son long séjour en Floride au printemps dernier, **André Poitras** a dû payer une amende de 400 \$ aux douanes canadiennes. Demandez-lui de vous raconter l'affaire !

■ **Jacques Leber**, qui vit à Saint-Jérôme, se dit bien heureux et lit continuellement cette chronique... c'est une façon d'être à la fine pointe de l'actualité !

■ **Jacques Beauregard** a frappé la tige sur le trou #2, c'était pour un trou d'un coup et 10 000 \$ en placements. À l'an prochain Jacques !

■ **Raymond Trudeau**, qui était inscrit à notre tournoi de golf, a dû s'absenter car ce matin là, il a subi une opération pour quelques pontages. Bonne chance et bonne santé !

■ Félicitations à **Daniel Gendron** de l'ABR qui a réussi un trou d'un coup lors du tournoi de golf de l'APPR le 12 juin dernier au Club de golf La Madeleine ! Bravo Dan !

■ **Michel Galarneau** et son épouse **Manon** sont devenus des amateurs de voyages. Lors de leur voyage en Chine, ils ont marché sur la muraille... très impressionnant paraît-il ! Ils ont été enchantés de leurs 4 croisières. Ils s'apprentent à visiter Paris. Quelle vie en perspective d'être à la retraite !

■ L'ex s/d **Marcel Pelletier** se plaît énormément dans son nouveau condo à Deerfield, Floride.

■ Retraité depuis 16 ans, **André Désormeaux** et son épouse **Rita** offrent des prestations musicales et de chants dans des restaurants, à des personnes âgées, pour des mariages, etc. On les appelle *les amoureux de la chanson*. L'hiver, c'est la Floride qui les reçoit ! Bravo à vous deux, un couple fort charmant et heureux.

■ Je souhaite bonne chance à **Serge Lebuis** qui traverse des moments difficiles. Ne lâche pas mon cher Serge.

■ Le 16 juillet 1962, entré au 3030 Viau, le 61^e contingent de la Police de Montréal. Ce contingent était considéré comme le meilleur de tous les temps paraît-il. Le 16 juillet 2012, sonna le 50^e anniversaire de ce groupe. C'est le 7 mai 2012 que **Michel Allard** lança une invitation à venir au restaurant Élio, fêter l'événement où plusieurs anecdotes furent racontées dans une atmosphère d'amitié et de fraternité. Bravo les gars, préparez-vous pour le 60^e!

Les billets pour le bal annuel du 12 octobre seront en vente le 4 septembre. Offrez à votre épouse ou conjointe une soirée mémorable qu'elle n'oubliera pas de sitôt.

■ Durant la saison estivale, **Raymond Paradis** a suivi des cours dans un salon de quilles privé pour apprendre à lancer une boule sur une autre boule dans un dalot. Demandez-lui de vous raconter l'histoire. Incroyable!

■ Reçu d'un membre, et je le remercie. Si vous séjournez en Floride plus de 122 jours par année, il vous faut remplir le formulaire 8840 du fisc américain. Je vous donne l'information, à vous de prendre les références nécessaires.

■ Lors d'une excursion de pêche au mois de mai, notre confrère **Richard Favreau** a eu toute une surprise lorsqu'il a trouvé le réservoir de son camion G.M.C. dans la boîte de son pick-up.

Quel délice!

Le 26 avril dernier, 131 personnes participantes avec un menu de 6 services ont assisté à une dégustation culinaire à l'École hôtelière Calixa-Lavallée où 18 étudiants ont mis plusieurs heures à concocter de délicieux repas. Félicitations à Jacques Gauthier et Claudette Boileau pour leur dévouement lors de cette si belle soirée!



Les deux responsables, **Jacques Gauthier** et **Claudette Boileau**, posent avec le chef enseignant **Sylvain Arès** et ses 18 étudiants, qui se spécialisent en cuisine Marché du terroir.



Les responsables sont accompagnés de madame **Élaine Caron**, responsable de la salle à manger, et de son groupe, qui a fait un excellent service.



Quel plaisir que de déguster de succulents repas!

Vive les quilles et ses champions!

La ligue de quilles de l'APPR connaît toujours un grand succès annuellement. Tout près de 180 joueurs y ont participé dans une atmosphère de détente et de fraternité. Le 10 mai dernier, une magnifique soirée de clôture attendait nos quilleurs où les champions de chaque catégorie furent récompensés. La nouvelle saison débute le 5 septembre au salon de Quilles Moderne. Ceux et celles intéressés à se joindre au groupe n'ont qu'à téléphoner au 514 527-7000. Remerciements sincères aux responsables André Campeau et Jacques Gauthier ainsi qu'à tous ceux qui ont aidé au succès de cette activité.



Champions division A, automne 2011
Léo Gaudet (capitaine), Paul Renaud, Gérard Lacoste, Gisèle Bouchard, Armand Niceforo et Irène Antonacci.



Champions division B automne 2011
Réjean Piché (capitaine), Guy St-Jacques, Jean-Guy Doucet, Jean-Jacques Adam, Julien Darveau et Rémy Gauthier.



Champions division C, automne 2011
Donald Dangela (capitaine), Gaétan Lemay, Claudette Bazinet, Robert Desormeaux, Christiane Tanguay et Denise Lévesque.



Champions division D, automne 2011
Monique Roy (capitaine), Marielle Marchand, Janot Gonthier, Suzanne Boucher, Patricia Piché et Gilles Perreault.



Champions division E, automne 2011
Yolande Ladouceur (capitaine), Vayna Gonthier, Françoise Ratelle, Jacqueline Adam, Ghyslaine Gagnon et Albert Marocco.



Champions division A, printemps 2012
Donald Dangela (capitaine), Gaetan Lemay, Claudette Bazinet, Robert Desormeaux, Christiane Tanguay et Denise Lévesque.



Champions division B, printemps 2012
Raymond Paradis (capitaine), Fernande Rochon, André Brulé, Micheline Gauthier, Collin Lavallée et Huguette Beaulieu.



Champions division C, printemps 2012
John Antonacci (capitaine), Paul-André Pharand, Céline Poirier, Jean-Guy Rousselle, Denise Doyon et Walter Filipas.



Champion division D, printemps 2012
Jean-Charles Painchaud (capitaine), Normand Beauchamp, Diane Bégin Caplette, Micheline Mathieu et Nicole Garand.



Champions division E, printemps 2012
Yvon Marchand (capitaine), Pierre Malépart, Gisèle Dionne, Odette Kluka, Bertrand Audet et Léon Boucher.



Plus haute moyenne femmes et hommes
Lucille Lebel, Jean Cardinal



Plus haute moyenne hommes sous réserve et triple
Gaëtan Charrette, Noellan Munger



Plus haut triple
Louise Brulé, Gaëtan Charrette et Noellan Munger (égalité).



Plus haut simple
Micheline Paradis, Gisèle Dupéré, Jeannine Lessard et Lucille Lebel



Plus haut triple de la saison
Jean Cardinal, Georges Sauriol, Gérald Genkins, Georges Coallier, Guy Lessard, Noellan Munger, Gaëtan Charrette.



Gagnants des éliminatoires de l'automne 2011
Jean-Charles Painchaud (capitaine), Normand Beauchamp, Diane Bégin Caplette, Micheline Mathieu, Nicole Garand.

LES ACTIVITÉS DE L'APPR EN IMAGES



Raymond Custeau avec son trophée de champion comme capitaine.



Raymond Paradis avec son trophée pour 6 dalots avec 3 boules.



Raymond Paradis avec **Colline Lavallée**, témoin de l'événement.



Gagnants des éliminatoires du printemps et gagnants de la saison 2011-2012 Raymond Custeau (capitaine), Carmen Toupin, Ginette Deschênes, Robert Riffon, Maurice Léveillée et Normand Doyon.



Remise de plaques offertes par la salle de Quilles Moderne pour les parties parfaites – saison 2011-2012 – par les responsables **Louise Fortin** et **Cindy Saint-Michel**.

Souper des fêtes

Une belle soirée vous attend le 6 décembre prochain au buffet Marina. Un repas à l'italienne sera servi. Nous avons réservé les 2 salles pour le service des amuse-gueule. Une soirée que vous ne regretterez pas. Encore une fois, le père Noël sera généreux. Les billets seront en vente au bureau de l'APPR à compter du 30 octobre 2012 !

Tournoi de golf de l'APPR: un triomphe!

Le 35^e tournoi de golf de l'APPR a encore une fois remporté un vif succès. Les quelque 332 joueurs ont été ravis de l'ambiance festive qui y régnait. La fraternité et l'amitié étaient de mise. André Sasseville et Jean-Pierre Roy étaient comblés par la participation des membres, ainsi que de la participation des bénévoles, que nous tenons à remercier chaleureusement. Nous remercions également l'ABR, la Caisse Desjardins des policiers et policières, la Coopérative, la Fraternité ainsi que nos commanditaires pour leur générosité. Félicitations aux organisateurs André Sasseville et Jean-Pierre Roy ainsi qu'à la responsable des bénévoles, Claudette Boileau.



Alain Gosselin, Jean-Pierre Paquette et Claude Boyer ont gagné les gros prix en argent. **Jean-Pierre Roy, Raymond Laframboise, Gilles Sauvageau et André Sasseville** sont ravis pour les heureux gagnants.



Le président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, et **Jean-Pierre Roy** remettent au nom de la Fraternité un ensemble de golf au nouveau retraité **Christian Vandal**.



La Caisse a participé activement à notre tournoi de golf. Le président **Jacques Dextrateur** (à l'arrière plan gauche) a remis aux gagnants plusieurs prix.



André Campeau remet au nom de son épouse, **Réjane Campeau** artiste peintre, une magnifique peinture à **François Fortin**.



Une pause bien méritée de nos bénévoles. Au trou dégustation, celles-ci ont su satisfaire l'appétit de nos golfeurs. De gauche à droite: **Micheline Gauthier, Claudette Boileau, Micheline Laframboise, Lise Lirette et Gisèle Vallée**.



Jean-Pierre Roy et **André Sasseville** félicitent **Daniel Gendron** de l'ABR pour la réussite d'un trou d'un coup. Bravo!

Sylvio Londei, un retraité heureux!

Depuis sa retraite en juillet 2009, l'ex s/d Sylvio Londei et sa douce moitié Sylvia «Sophia Lauren» Cantino, se plaisent à faire des croisières dans les Caraïbes et le long de la côte de la Méditerranée italienne. De plus, ils s'adonnent à la pratique du bobsleigh avec la fédération des États-Unis au site olympique du Lac Placid, New York. Comme Syl le dit si bien «La vie est belle!».



Sylvio pose fièrement avec un bobsleigh à l'effigie des É.-U.



Une randonnée en convertible avec sa douce rend la vie encore plus belle n'est-ce pas?

La danse en ligne revient!

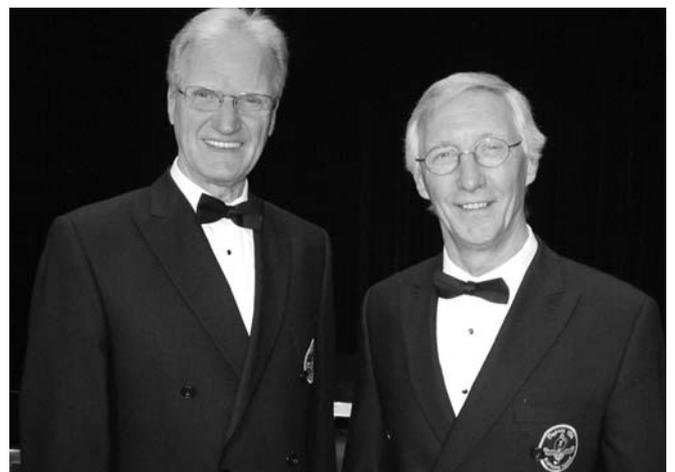
Bonne nouvelle pour les amateurs de danse en ligne. Sous la responsabilité de Gilles Sauvageau et de Claudette Boileau, cette activité reviendra tous les jeudis à compter du 13 septembre jusqu'au 29 novembre de 13 h à 15 h à la garnison Longue Pointe, 6560 Hochelaga (vaste stationnement). Entrée mess 152. Le professeur sera monsieur Claude Lacoste.

Carte *membre* 25 \$
Carte *non-membre* 35 \$

Réservations des places au bureau de l'APPR au 514 527-7000.

De vrais champions!

Le 19 avril dernier, la Fraternité organisait son tournoi de pitch annuel. Les grands gagnants de cette belle soirée ont été Robert Vallières et Robert Willets. Ces deux gagnants sont des membres de la Symphonie vocale. Bravo les gars!



Tout un festin!

Le festin de homards est une tradition bien ancrée à l'APPR. Cette année, tout près de 950 personnes ont participé aux trois soirées organisées. Le plus réjouissant a été de constater que plus de 70% des participants étaient des policiers actifs. Félicitations à Raymond Laframboise, Jacques Gauthier et Joël Savard pour leur magnifique sens de l'organisation!



Il y avait de la visite importante à la soirée du 15 juin, en effet **Pascal Vincent** (sixième à partir de la gauche) est assistant-coach des Jets de Winnipeg. Il était accompagné de son père **Jean-Claude**, retraité depuis 18 ans. De gauche à droite: **Robert Laframboise** (SQ), **Stéphane Laframboise** (GRC), **Raymond Laframboise** (Président de l'APPR), **Pierre-Paul Lirette** (APPR), **Jean Claude Vincent** (retraité), son fils **Pascal**, **Gilles Sauvageau** et **André Sasseville** de l'APPR.



Retraité depuis 3 ans, **Robert Lambert** a pris la peine de se déplacer de Mont Laurier à Montréal pour notre soirée de homards.

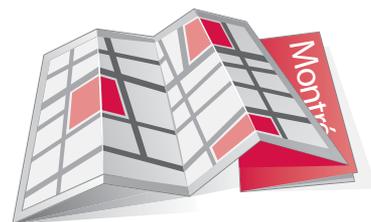


Les policiers et policières actifs étaient nombreux et ça festoyait fort à la table d'**Emmanuel Anglade**, **Stéphanie Courtemanche**, **Nadia Lévesque**, **Alexandre Lafrance**, **Rosario Di Grande** et **Martine Rathier**.



Un personnel aimable et courtois nous accueillait. Homards et pattes de crabes à volonté, c'est ça un festin.

Succès du Rallye pédestre



Le 29 mai dernier avait lieu à La Prairie, avec plus de 50 participants, le rallye pédestre.

Un succès sur toute la ligne selon les organisateurs André Campeau et Pierre-Paul Lirette.

Un rallye pédestre est tout simplement une marche en groupe de 4 personnes tout en visitant et observant les lieux historiques d'une ville dans le but de répondre aux questions que l'organisateur vous remet au départ. Le tout se fait à votre rythme sur une courte distance. Le rallye reviendra l'année prochaine, c'est donc une expérience à vivre! Bravo aux organisateurs!



Les gagnants ont été **André Richard, Pierrette Richard-Gagnon, Michéline Claude et Jean-Pierre Claude.**



Au deuxième rang: **Richard et Diane Grenier, Pauline Cyr et Jacques Clavet.**



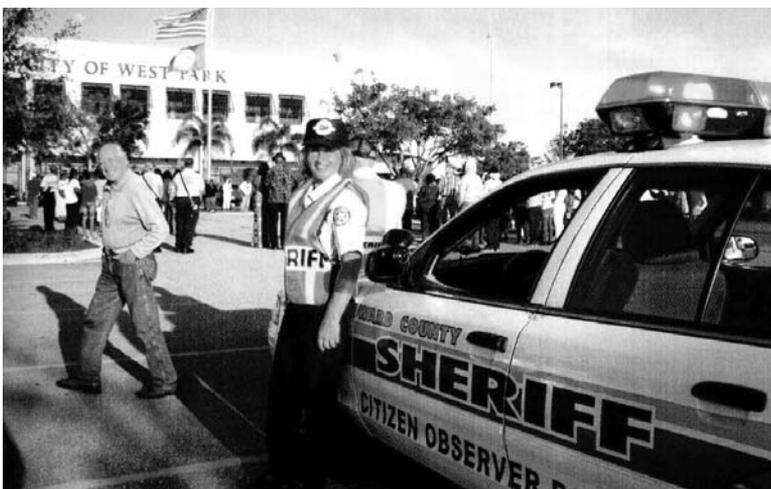
Au troisième rang: **Michel et Nicole Brunette, Louise et Bertrand Morin.**



Terminant dernier: **André et Arlette Chevalier, Christiane Tanguay et Liliane Belval** ont reçu en cadeau, lunettes à double foyer et loupe! Ouf! Ce fut une dure journée pour eux...

De la patrouille en Floride

Depuis le mois d'octobre 2011, Mariette Laplante (amie de Bernard Gagné, trésorier du Club de chasse et pêche des policiers(ières) de Montréal ainsi que de la Zec *La Croche*) a suivi la formation et s'est impliquée dans l'organisation bénévole de C.O.P. (Citizen Observer Patrol), soit *surveillance de quartier*. Elle patrouille et assiste plusieurs opérations policières de la ville de Hallandale en Floride. Elle a déjà 287 heures de patrouille à son actif.



12^e tournoi de pitch

Le 30 avril dernier avait lieu le 12^e tournoi de pitch du vieux district 55. Trente-deux participants s'y sont présentés. À noter que cet événement est organisé dans le but d'aider la Fondation Mira. Michel «Dyna» Lessard félicite les gagnants Alain Gemme et Jean Riopel. Bravo aux champions!



Bal annuel de l'APPR

Date: 12 octobre 2012

Endroit: Buffet Renaissance, 7550, boul. Henri-Bourassa Est

Vaste stationnement gratuit et ascenseur. Un repas gastronomique vous attend : choix de rôti de bœuf, saumon ou végétarien. Tables rondes de 8 à 10 personnes.

Les amateurs de danse pourront s'en donner à cœur joie, du souper jusqu'à la fin de la soirée ! Un orchestre et une disco assureront la musique !

Prix : membre 90 \$
non-membre 100 \$

L'APPR vous offre une salle plus spacieuse pour votre bal annuel. Une cuisine exquise vous attend dans un décor enchanteur. Une soirée inoubliable en perspective !



Une raclée!

Lors de la dernière journée de quilles, l'APPR lança un défi au personnel de la Caisse. Celle-ci, assurée de triompher, accepta l'épreuve avec empressement. Les membres de la Caisse manquaient de cohésion et de précision, et même de conditionnement physique! Les joueurs et joueuses sont retournés bredouilles à leur bureau avec un différentiel de 554 quilles en faveur des joueurs de l'APPR. Une rencontre amicale et fort appréciée. À l'an prochain.



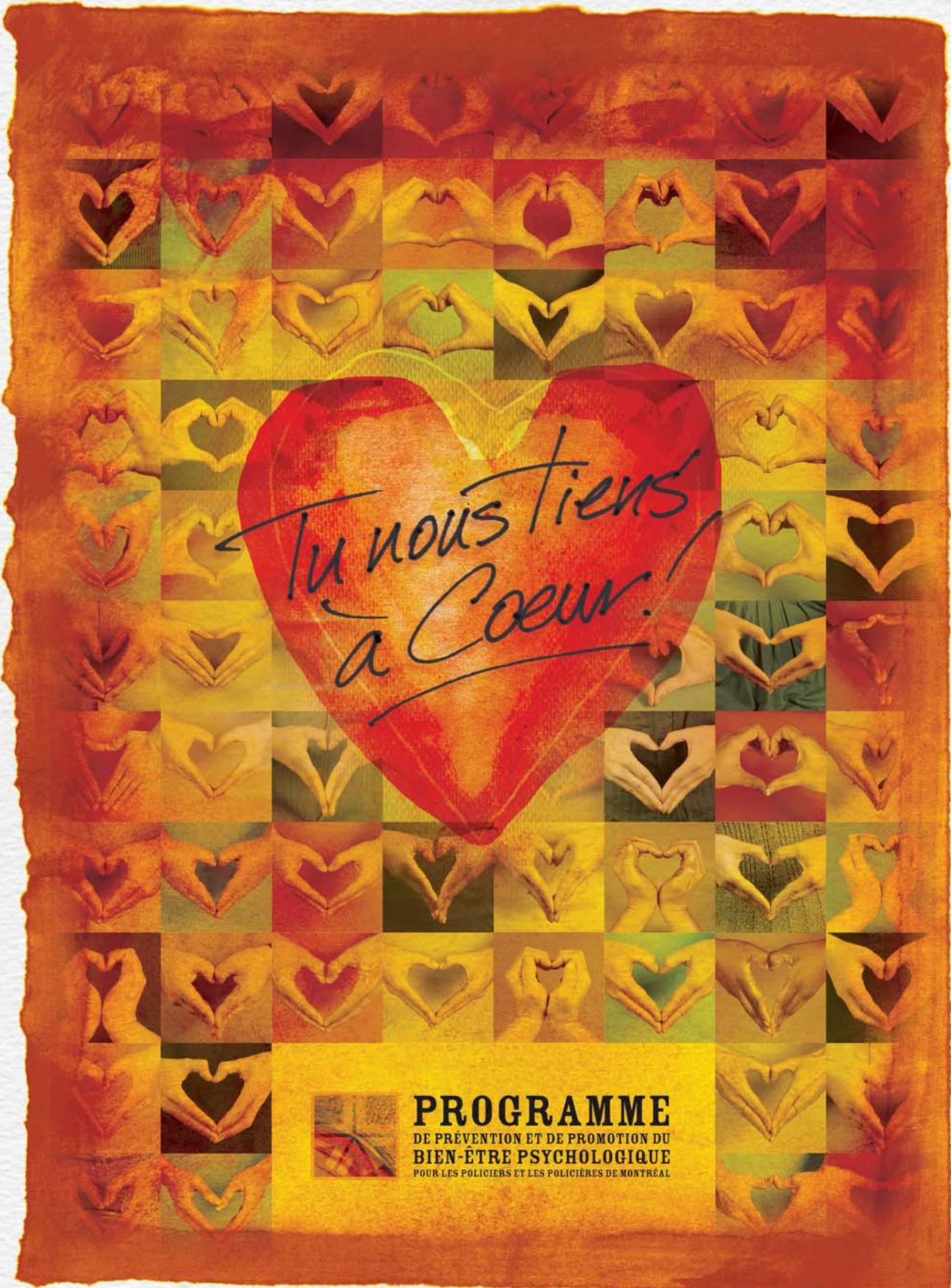
Même dans la défaite, les membres de la Caisse ont accepté de se faire photographier avec les champions.

Une rencontre fraternelle

Le 17 mai dernier une rencontre d'enquêteurs des crimes majeurs du SPVM, tous à la retraite et ayant œuvré au D-33 et 4 se sont réunis au restaurant Élio afin de fraterniser entre eux. Déjà on se prépare pour le mois de mai prochain. Claude Lesieur, Robert Chatelois, Gilles Robichaud et André Bouchard sont les responsables de cette rencontre.



Une belle photo souvenir, à vous de tenter de les reconnaître!



Tu nous tiens
à Coeur!



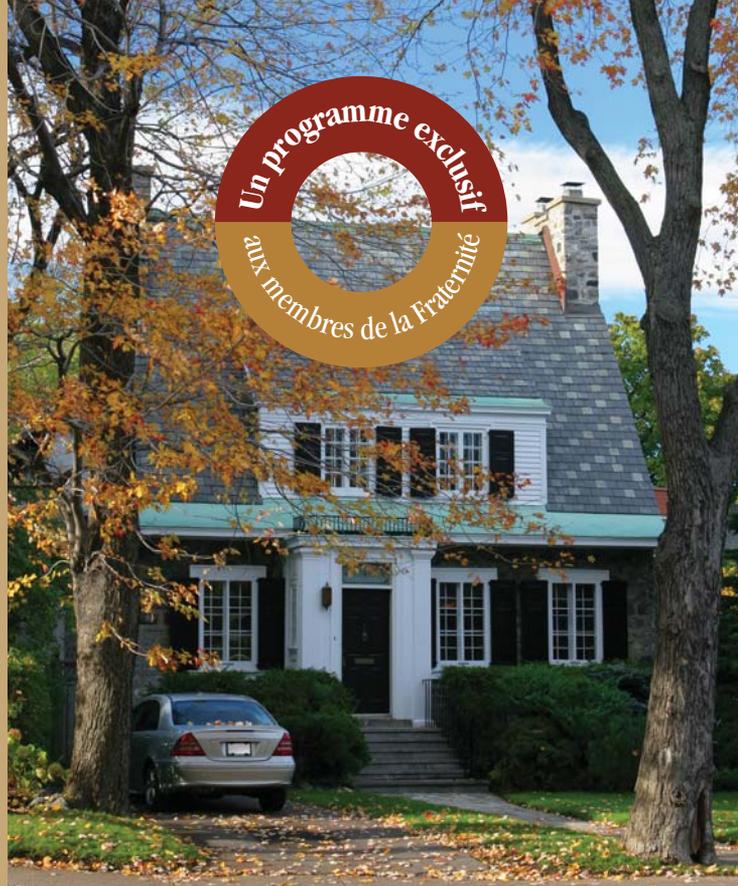
PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLIÈRES DE MONTRÉAL



Chez Beucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



BEUCAGE MERCEDEM
ASSURANCES



Vous possédez un commerce ?
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons
automatiquement un rabais de

15%

sur le meilleur prix
obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES
DE VOTRE PROGRAMME
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS
SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

514 875-6600

1-800-643-1853

www.beucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

**Avec Beucage Mercedem, vous bénéficiez
maintenant de rabais cumulatifs allant jusqu'à
40 % pour l'auto et 25 % pour l'habitation !**